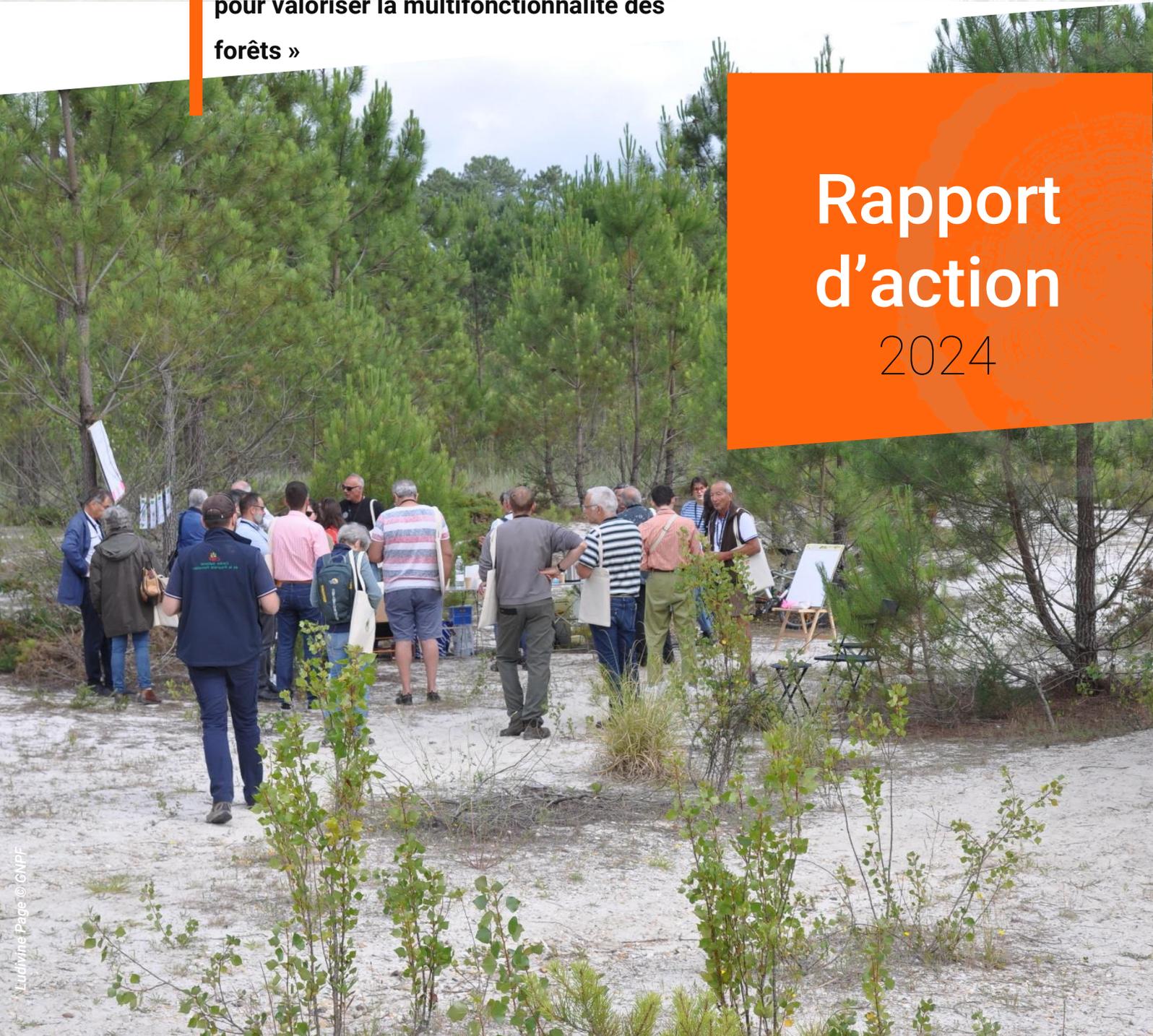




SYLVA-CITÉS

AMI « Démarches de concertation territoriale
pour valoriser la multifonctionnalité des
forêts »

Rapport d'action 2024



Ludivine Page © CNPF

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PREAMBULE	5
REMERCIEMENTS	5
SYNTHESE DU PROJET	6
GLOSSAIRE ET ABREVIATIONS	8
LISTE DES FIGURES	9
1. INTRODUCTION	11
1.1. <i>Présentation du projet SYLVA-CITÉS</i>	11
1.2. <i>Contexte du projet SYLVA-CITÉS</i>	11
1.3. <i>Présentation des partenaires et co-financeurs du projet Sylva-Cités</i>	13
1.4. <i>Démarche territoriale proposée</i>	29
1.5. <i>La gestion du projet (Comités de pilotage)</i>	31
Le COPIL de lancement (01/02/2024)	31
Le COPIL élargi (03/10/2024)	31
Le COPIL de fin de projet (21/01/2025).....	31
2. LA MULTIFONCTIONNALITÉ COMME ENJEU INHÉRENT AUX MASSIFS FORESTIERS	32
2.1. <i>Des appropriations plurielles portées par un vaste écosystème d'acteurs</i>	32
Évolution des usages en forêt métropolitaine entre le XIIIe et le XXe siècle	32
Des attentes sociétales plurielles et sources de tension	35
Une réglementation de la multifonctionnalité.....	37
2.2. <i>La concertation comme mécanisme de conciliation</i>	39
Définition	39
Principes, étapes, mise en œuvre	40
Les principales contraintes et limites de la concertation	41
Multiplication des démarches de concertation au sein de la filière forêt-bois.....	42
2.3. <i>La multifonctionnalité sous le prisme des services écosystémiques</i>	43
Présentation des services écosystémiques forestiers	43
Utilisation des services écosystémiques dans une démarche de concertation	44

3. PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX : UN ÉTAT DES LIEUX A TRAVERS UNE REVUE DE LA LITTÉRATURE.....	46
4. METHODOLOGIE DE LA DÉMARCHÉ DE CONCERTATION DÉVELOPÉE ET MISE EN PLACE AU COURS DU PROJET SYLVA-CITÉS.....	46
5. LES SITES D'ÉTUDE RÉALISÉS ET EXPÉRIMENTÉS AU COURS DU PROJET SYLVA-CITÉS.....	47
5.1. <i>Vue d'ensemble des sites d'étude et critères de sélection.....</i>	47
5.2. <i>Le premier site d'étude : La forêt du Nezer.....</i>	49
Contexte et description du site.....	49
Atelier n°1 (21/05/2024).....	50
Atelier n°2 (25/06/2024).....	51
Atelier n°3 (03/12/2024).....	52
Conclusion et perspectives du site d'étude.....	52
5.3. <i>Le deuxième site d'étude : Les lisières forestières entre les communes de Saint-Jean-d'Illac (SJI) et Martignas-sur-Jalle (MSJ).....</i>	55
Contexte et description du site.....	55
Atelier n°1 (03/07/2024).....	57
Atelier n°2 (13/09/2024).....	58
Conclusion et perspectives du site d'étude.....	58
5.4. <i>Le troisième site d'étude : Les espaces naturels, agricoles et forestiers au sein des communes de Créon et de Baron.....</i>	59
Contexte et description du site.....	59
Atelier n°1 (25/09/2024).....	61
Atelier n°2 (22/10/2024).....	62
Atelier n°3 (11/12/2024).....	63
Conclusion et perspectives du site d'étude.....	63
5.5. <i>Le quatrième site d'étude : L'Espace Naturel Sensible (ENS) du Bois des sources du Peugue et la parcelle privée du Bois de la Princesse à Pessac.....</i>	66
Contexte et description du site.....	66
Atelier n°1 (30/10/2024).....	68
Atelier n°2 (06/12/2024).....	69
Conclusion et perspectives du site d'étude.....	70
5.6. <i>Les sites d'étude envisagés mais qui n'ont pas pu démarrer.....</i>	71
Le parc des Coteaux.....	71
Espace Naturel Sensible (ENS) de Tanais à Blanquefort et espaces naturels, agricoles et forestiers alentours.....	72

5.7.	<i>Regards croisés entre les différents sites d'étude expérimentés</i>	74
	Les services écosystémiques retenus aux premiers ateliers	74
	Les principaux échanges au cours des deuxièmes ateliers	75
6.	COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET SYLVA-CITÉS	76
6.1.	<i>Principales actions</i>	76
6.2.	<i>Réalisation d'une vidéo de communication</i>	76
6.3.	<i>Page internet du projet</i>	76
7.	BILAN GLOBAL DU PROJET SYLVA-CITÉS	77
7.1.	<i>Liste des livrables</i>	77
7.2.	<i>Les bilans/retours des partenaires</i>	78
	La 27 ^{ème} Région.....	78
	Alliance Forêts Bois	79
	Bordeaux Métropole	80
	INRAE.....	80
	Melinea.....	80
	PEFC Nouvelle-Aquitaine	81
	Société Forestière de la Caisse des Dépôts et Consignations	83
	Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest.....	84
7.3.	<i>Retours d'expérience sur la méthodologie de concertation</i>	85
	Atelier 1	85
	Atelier 2	85
	Atelier 3	85
	Réflexions générales.....	85
7.4.	<i>Conclusion du projet</i>	87

PREAMBULE

L'objet de ce document est de dresser le bilan du projet SYLVA-CITÉS, des actions effectuées, de tirer les conclusions des retours d'expérience et de constituer le livrable final du projet.

Il a été rédigé par Thierry CHEREQUE, chargé de mission et coordinateur du projet au Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), délégation de Nouvelle-Aquitaine.

Rapport finalisé le 31 janvier 2025.

Tous les documents auxquels ce rapport fait référence (compte rendus d'ateliers et autres supports) sont disponibles dans le dossier des livrables du projet transmis à l'ensemble du consortium. Pour la plupart, ils peuvent être retrouvés sur la page du projet sur le site internet du CNPF Nouvelle-Aquitaine :

<https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/sylva-cites>

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier l'ensemble des partenaires et financeurs du projet Sylva-Cités pour leur participation et leur confiance dans ce projet novateur.

Je tiens aussi à remercier Edma RUELOT pour le travail important fourni au cours de son stage de fin d'étude sur ce projet.

A la mémoire d'Henri HUSSON, à l'initiative de la démarche précédente Sylv'valor et pour son soutien lors de la conception de Sylva-Cités.

SYNTHESE DU PROJET

Le projet Sylva-Cités, porté par le CNPF Nouvelle-Aquitaine avec un très large consortium d'acteurs, est lauréat de l'AMI « Démarches de concertation territoriale pour valoriser la multifonctionnalité des forêts » et soutenu également par le Département de la Gironde, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME.

Ses principaux objectifs sont d'expérimenter une nouvelle démarche de concertation, inspirée du concept de living lab, au sein de plusieurs sites d'études dans des espaces forestiers péri-urbains de Gironde, afin d'y créer du dialogue entre les différentes parties-prenantes de la forêt et de la société. L'objectif de la démarche étant de favoriser la multifonctionnalité au sein de ces territoires qui cristallisent les enjeux économiques, environnementaux et sociétaux.

Ainsi, 4 sites d'études très variés ont pu être expérimentés au cours du projet Sylva-Cités :

- Une grande forêt privée d'un seul tenant au sud du bassin d'Arcachon
- Les lisières forestières entre deux communes péri-urbaines de Bordeaux
- Les espaces naturels, agricoles et forestiers de deux autres communes péri-urbaines, fortement marquées par la déprise agricole
- Un espace naturel sensible péri-urbain communal couplé à une parcelle forestière privée

La dizaine d'ateliers de concertation, organisés au sein de ces quatre sites, ont permis d'ouvrir des formes de dialogue entre les divers acteurs d'un territoire, de co-crée de l'innovation et d'initier des changements de points de vue. Les résultats et retours d'expérience de ces ateliers sont disponibles sur la page du projet sur le site internet du CNPF NA, tout comme le guide complet de la méthodologie expérimentée et l'ensemble des supports réalisés.

On pourra notamment y retrouver un état des lieux sur les paiements pour services environnementaux à travers une revue de la littérature, ainsi qu'une vidéo de communication.

<https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/sylva-cites>

Le projet Sylva-Cités en quelques chiffres :

13 mois de projet

12 partenaires et 4 financeurs

4 sites d'études expérimentés en Gironde

11 ateliers de concertation pour plus de 200 participants

3 comités de pilotage

GLOSSAIRE ET ABREVIATIONS

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

AFB : Alliance Forêt Bois

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

CD33 : Conseil Départemental de Gironde

CIBE : Comité Interprofessionnel du Bois Energie

CNPF NA : Centre National de la Propriété Forestière, délégation de Nouvelle-Aquitaine

COFIL : Comité de Pilotage

COTECH : Comité Technique

CRNA : Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine

DFCI : Défense des Forêts Contre les Incendies

EDF : Electricité de France

EIFER : European Institute for Energy Research

ENOLL : European Network of Living Labs

ENS : Espace Naturel Sensible

ETF : Entrepreneur de Travaux Forestiers

FIBOIS NA : Interprofession de la Filière Forêt Bois Papier de Nouvelle-Aquitaine

GIP ATGeRi : Groupement d'Intérêt Public Aménagement du Territoire et Gestion des Risques

IDF : Institut pour le Développement Forestier

INRAE : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

OLD : Obligations Légales de Débroussaillage

ONF : Office National des Forêts

PEANP : Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains

PEFC : Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PNR : Parc Naturel Régional

PPRIF : Plan de Prévention des Risques Incendies Forestiers

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SEPANSO : Société pour l'Étude et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

SFCDC : Société Forestière de la Caisse des Dépôts et Consignations

SSSO : Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest

SYSDAU : Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise

UMR BIOGECO : Unité Mixte de Recherche Biodiversité Gènes et Communautés

URCOFOR : Union Régionale des Collectivités Forestières

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Feuille de route Sylva-Cités _____	14
Figure 2 : Échelle de participation citoyenne d'Arnstein _____	39
Figure 3 : Phases de mise en œuvre de la concertation. _____	40
Figure 4 : Présentation des services écosystémiques forestiers _____	44
Figure 5 : Carte de localisation des sites d'étude Sylva-Cités _____	47
Figure 6 : Grille de positionnement des enjeux forestiers pour l'analyse des sites d'étude Sylva-Cités _____	48
Figure 7 : Carte schématique de la forêt du Nezer _____	49
Figure 8 : Photographie prise au cours de l'atelier n°1 (Forêt du Nezer) _____	50
Figure 9 : Nuage de mots utilisés par les participants pour décrire le site d'étude (Forêt du Nezer) _____	50
Figure 10 : Services écosystémiques retenus à la fin de l'atelier par les participants (Forêt du Nezer) _____	50
Figure 11 : Carte finale de l'un des deux groupes de travail (Forêt du Nezer) _____	51
Figure 12 : Arbre à idées n°1 (Forêt du Nezer) _____	53
Figure 13 : Arbre à idées n°2 (Forêt du Nezer) _____	54
Figure 14 : Carte schématique des lisières entre les communes de Saint-Jean-d'Illac et Martignas-sur-Jalle _____	56
Figure 15 : Photographie prise au cours de l'atelier n°1 (Lisières SJI - MSJ) _____	57
Figure 16 : Nuage de mots utilisés par les participants pour décrire le site d'étude (Lisière SJI - MSJ) _____	57
Figure 17 : Services écosystémiques retenus à la fin de l'atelier par les participants (Lisière SJI - MSJ) _____	57
Figure 18 : Carte finale de l'un des deux groupes de travail (SJI – MSJ) _____	58
Figure 19 : Carte schématique de la communauté de communes du Créonnais _____	60
Figure 20 : Photographie prise au cours de l'atelier n°1 (Créonnais) _____	61
Figure 21 : Nuage de mots utilisés par les participants pour décrire le site d'étude (Créonnais) _____	61

Figure 22 : Services écosystémiques retenus à la fin de l'atelier par les participants (Créonnais)	61
Figure 23 : Carte finale de l'un des deux groupes de travail (Créonnais)	62
Figure 24 : Arbre à idées n°1 (Créonnais)	64
Figure 25 : Arbre à idées n°2 (Créonnais)	65
Figure 26 : Carte schématique du Bois des sources du Peugue et du Bois de la Princesse à Pessac	67
Figure 27 : Photographie prise au cours de l'atelier n°1 (Pessac)	68
Figure 28 : Nuage de mots utilisés par les participants pour décrire le site d'étude (Pessac)	68
Figure 29 : Services écosystémiques retenus à la fin de l'atelier par les participants (Pessac)	68
Figure 30 : Carte finale du groupe de travail (Pessac)	69
Figure 31 : Carte schématique du parc des Coteaux	71
Figure 32 : Carte schématique du bois de Tanaïs et alentours à Balnquefort	73
Figure 33 : Services écosystémiques retenus aux premiers ateliers, communs entre les 4 sites d'étude	74
Figure 34 : Forces et faiblesses de la démarche de concertation Sylva-Cités	86

1. INTRODUCTION

1.1. Présentation du projet SYLVA-CITÉS

Sylva-Cités est un projet qui vise à montrer et valoriser l'importance de la forêt, de sa gestion, de ses produits et de l'ensemble de ses services écosystémiques auprès de toutes les parties-prenantes ayant un lien plus ou moins direct avec elle. Pour que cette démarche pilote soit aisément appliquée et adaptée ailleurs, nous travaillerons sur un périmètre comportant un ensemble d'enjeux suffisamment variés et connexes à la prévention des risques d'aléas naturels.

Ce projet se place alors au sein du département de la Gironde (co-porteur du projet), avec un focus principal sur l'aire métropolitaine bordelaise. Les forêts péri-urbaines sont à l'interface d'enjeux forts et multiples : la gestion forestière y est difficile (morcellement, pression urbaine...) et souvent méconnue par les citoyens qui apprécient néanmoins les services qu'elle procure (loisirs, bois, cueillette, îlots de fraîcheur...).

Ces espaces sont des interfaces très importantes présentant de nombreuses problématiques et contraintes réglementaires pas toujours connus et comprises (exemple : les Obligations Légales de Débroussaillage OLD), qui compliquent beaucoup leur aménagement.

Ainsi, la problématique générale de ce projet concerne les différentes manières possibles de gérer et valoriser les espaces forestiers à l'interface des villes et des habitations avec tous les risques et les enjeux qui les concernent, tout en essayant de conserver et valoriser une certaine multifonctionnalité de ces forêts.

Afin de répondre à tous ces enjeux, nous mettrons en place au sein de ces territoires des « living labs ». C'est une démarche de concertation multi-acteurs qui implique à la fois des parties prenantes publiques, privées, des professionnels de la filière ainsi que des citoyens / usagers. Les trois piliers de cette méthodologie sont la gouvernance, l'inclusion et l'expérimentation. Cette méthodologie de concertation n'a encore que très peu été expérimentée en contexte forestier.

Ces démarches ont pour objectifs de créer des liens entre les différents acteurs d'un territoire, de leur faire partager leurs visions, de faire ressortir / expérimenter des pratiques innovantes, de valoriser les différents services rendus par les forêts, de créer de nouveaux partenariats...

1.2. Contexte du projet SYLVA-CITÉS

Les forêts sont au centre d'enjeux, de perceptions et d'attentes diverses sur les plans environnementaux, économiques et sociétaux. En même temps, le changement global (e.g. changement climatique, risques sanitaires, changement d'utilisation des terres) représente un défi majeur pour leur pérennité et leur gestion.

Les forêts péri-urbaines cristallisent ces pressions de par la diversité des acteurs, des objectifs et des attentes auxquelles elles sont liées.

Outre la production de bois, les autres services écosystémiques associés à la forêt font l'objet d'une reconnaissance croissante, que ce soit par les propriétaires ou les différents acteurs de la forêt. La séquestration de carbone en est un bon exemple, avec le développement et l'essor récent du label Bas-Carbone qui permet de certifier et valoriser les réductions d'émissions d'un projet forestier.

Sur le territoire français, les espaces forestiers en général et les forêts péri-urbaines en particulier, ne sont pas valorisés de manière optimale. A l'interface d'enjeux forts et multiples, dus notamment à la pression urbaine, la gestion forestière y est parfois complexe si bien que certaines forêts peuvent se retrouver abandonnées et/ou dégradées.

Le mitage par les lotissements et les difficultés d'exploitation dû à des dessertes non adaptées en est une des causes, entraînant une valorisation des bois plus compliquée (volumes plus faibles et moins accessibles).

Il convient de trouver des leviers pour valoriser les peuplements en place, remettre en gestion les parcelles, redonner de la valeur aux forêts et assurer leur résilience ainsi que leurs fonctions face au changement climatique. Pour cela, il est nécessaire de communiquer avec les propriétaires sur les différents choix qui s'offrent à eux en matière d'objectifs et de modalités de gestion. Leur permettre de trouver des revenus complémentaires peut également les aider à appréhender les incertitudes liées au changement climatique de manière plus sereine.

Le projet Sylva-Cités s'inscrit dans une problématique générale à mi-chemin entre la gestion forestière et la sociologie. Il questionne les enjeux et les attentes émanant de la société au sens large, son implication dans la façon de faire évoluer les pratiques forestières et la perception des bénéfices apportés par la forêt. Pour comprendre comment opérer les adaptations nécessaires face aux dégradations généralisées observées dans ces écosystèmes, un postulat de base (issu des principes des living labs) consiste à mobiliser un panel d'acteurs variés afin d'implémenter et de tester certaines innovations. L'usager, considéré comme un expert du quotidien, occupe une place centrale dans cette démarche. Cette ouverture par la prise en compte des perceptions du public, constitue en soi une démarche innovante, capable d'apporter des solutions pérennes faisant consensus auprès des professionnels et du grand public. L'hypothèse est faite que cette approche peut aider à apaiser d'éventuels conflits latents entre le secteur forestier et la société.

Dans le cadre du projet précédent « Sylv'valor : Construire la forêt de demain » a été dressé un diagnostic de la perception des forêts girondines et de ses services par les différents acteurs, par l'intermédiaire d'une enquête téléphonique auprès de 800 propriétaires forestiers et de Gironde et une enquête en ligne auprès de 370 citoyens de Gironde. Les propriétaires forestiers en Gironde apparaissent plutôt comme des petits propriétaires (56,5% ont moins de 1 ha), assez âgés (72% ont plus de 65 ans). Les intérêts de ces propriétaires pour leurs espaces boisés sont multiples et les services qu'ils considèrent prioritaires pour la majorité sont la préservation de la biodiversité et l'atténuation du changement climatique.

Ces résultats renforcent l'intérêt de la mise en place d'une démarche de concertation pour valoriser la multifonctionnalité des forêts sur ce territoire.

1.3. Présentation des partenaires et co-financeurs du projet Sylva-Cités

Consortium du projet :

- Centre National de la Propriété Forestière, délégation Nouvelle-Aquitaine (CNPf NA) (Chef de file)
- Conseil Départemental de la Gironde (CD33) (Co-porteur du projet)
- Société Forestière de la Caisse des Dépôts et des Consignations (SF CDC)
- SEPANSO Gironde (SEPANSO 33)
- INRAE
- Alliance Forêts Bois (AFB)
- PEFC Nouvelle-Aquitaine (PEFC NA)
- Syndicat mixte du schéma directeur de l'aire métropolitaine bordelaise (SYSDAU)
- Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest (SSSO)
- Forestry France (Forestry)
- Association 27ème région (27ème région)
- Bordeaux Métropole (BM)
- Melinea / Amélie DEMANET et Delphine Wittebroot (Melinea)

Co-financeurs du projet :

- Etat, par l'intermédiaire de l'AMI « Démarches de concertation territoriales pour valoriser la multifonctionnalité des forêts »
- Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine (CRNA)
- Conseil Départemental de Gironde (co-porteur du projet)
- ADEME
- Autofinancement des partenaires du consortium du projet (30%)

Partenaires associés au comité de pilotage élargi du projet :

- Association des Entrepreneurs de Travaux Forestiers de Nouvelle-Aquitaine (ETF NA)
- Office National des Forêts (ONF)
- Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI)
- Union Régional des Communes Forestières (URCOFOR)
- Interprofession FIBOIS Nouvelle-Aquitaine (FIBOIS NA)
- Interprofession FIBOIS Landes de Gascogne (FIBOIS LdG)
- Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (PNR LdG)
- European Institute for Energy Research (EIFER)

Afin de s'assurer de la cohésion des acteurs de la filière et du territoire, une feuille de route reprenant les grandes trajectoires derrière le projet Sylva-Cités et la réponse à cet AMI a été signée par l'ensemble des acteurs (Figure 1).

AMI : "Démarches de concertation territoriale pour valoriser la multifonctionnalité des forêts"

Projet de feuille de route : SYLVA-CITES

Les forêts sont reconnues aujourd'hui pour la diversité des services qu'elles rendent : stockage du carbone, production de bois, biodiversité, qualité de l'eau, fonctions récréatives... Cette multifonctionnalité est d'autant plus importante dans les zones d'interfaces que sont les forêts péri-urbaines, où la concertation y est de plus en plus indispensable. Face à ces enjeux, l'ensemble des acteurs se rassemble autour d'un nouveau projet commun en Gironde, SYLVA-CITES, dans le cadre de cet AMI issu des assises de la forêt et du bois, et visant à répondre aux objectifs suivants :

1. Assurer de la concertation au sein des forêts à l'interface des villes

Les forêts péri-urbaines sont à l'interface d'enjeux forts et multiples : la gestion forestière y est difficile (morcellement, pression urbaine...) et souvent méconnue par les citoyens qui apprécient néanmoins les services qu'elle procure (loisirs, bois, cueillette...). C'est pourquoi il est essentiel de créer du dialogue au sein de ces territoires afin notamment d'explicitier l'apport positif de l'activité des gestionnaires sur les services rendus par la forêt. L'objectif de SYLVA-CITES serait de co-créer un mode d'emploi duplicable à d'autres territoires pour l'analyse multi-acteurs et le déploiement de solutions collectives de préservation et de valorisation des services écosystémiques forestiers, comme une potentielle contractualisation pour des paiements pour services environnementaux (PSE).

2. Adapter les forêts au changement climatique et aux différents aléas

Dans le contexte actuel de la région Nouvelle-Aquitaine, et au vu des engagements pris pour réduire les gaz à effet de serre, il est urgent de décrire des réponses adaptatives, naturelles ou induites par l'homme, dans des modèles de scénarios sylvicoles d'atténuation au réchauffement climatique. Cela pourra se faire, entre autres, dans le cadre du label Bas Carbone. De plus, les incendies hors normes de l'été 2022 en Gironde ont causé de lourds traumatismes aux populations et fortement perturbé la filière. Il est nécessaire de tenir compte de ces événements extrêmes qui pourraient remettre en cause l'un ou l'autre des leviers d'atténuation. Les propriétaires forestiers, accompagnés de l'ensemble de la filière, seront les premiers acteurs de la résilience de leurs forêts.

3. Promouvoir la gestion durable des forêts et le regroupement des propriétaires

L'économie, l'environnement et le social sont les trois piliers de la gestion durable des forêts. Le morcellement des propriétés intervient régulièrement comme une contrainte importante à cette gestion durable. Des travaux d'animation au plus près du terrain permettront de développer toutes formes de regroupement des propriétaires pour la gestion des forêts, la vente de produits, la réalisation de travaux forestiers ou l'amélioration des structures foncières.

Signataires de la feuille de route :

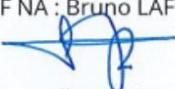
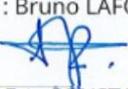
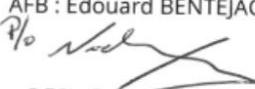
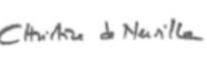
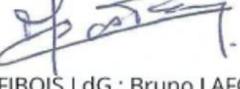
CNPF NA : Bruno LAFON 	SSSO : Bruno LAFON 	AFB : Edouard BENTEJAC 	ETF NA : Gérard NAPIAS 
SFCDC : Guillaume SILANDE 	ONF : Eric CONSTANTIN 	DFCI : Bruno LAFON 	PEFC : Christine DE NEUVILLE 
SEPANSO : Philippe BARBEDIENNE 	CD33 : Jean-Luc GLEYZE 	URCOFOR : Michel CASTAN 	SYSDAU : Christine BOST 
Bordeaux Métropole : Alain ANZIANI 	FIBOIS NA : Christian RIBES 	FIBOIS LdG : Bruno LAFON 	Experts forestiers : Jean-Noël MEBREDE 

Figure 1 : Feuille de route Sylva-Cités

Centre National de la Propriété Forestière délégation Nouvelle Aquitaine (CNPf NA)

Présentation et description :

Le Centre National de la Propriété Forestière est un établissement public géré par des propriétaires forestiers élus. Il agréé et oriente les documents de gestion durable de la forêt privée. Il accompagne les sylviculteurs dans la gestion de leur forêt.

Au service des propriétaires forestiers pour leur permettre de bien entretenir et mieux valoriser leur propriété avec l'appui de l'Institut pour le Développement Forestier (IDF), service de Recherche, Développement et Innovation du CNPF ; comme des territoires en donnant un avis sur les documents d'urbanisme, en faisant connaître les mesures environnementales, et en favorisant la valorisation des fonctions de la forêt autres que la production de bois : fixation carbone, maintien d'une biodiversité riche et spécifique, rôle sur la qualité de l'eau ou la limitation de l'érosion des sols...

Nous accompagnons les propriétaires forestiers dans leurs choix de gestion en procurant des conseils gratuits, en instruisant et agréant leurs documents de gestion durable, en facilitant les regroupements, et en encourageant une valorisation variée.

Nous accompagnons les territoires dans leur développement forestier en contribuant à l'emploi en milieu rural et à la mobilisation d'une ressource renouvelable, en favorisant la multifonctionnalité des espaces, en renforçant la place de la forêt privée, et en favorisant la préservation de l'environnement.

Enfin, nous préparons l'avenir des forêts de la Région en expérimentant des techniques sylvicoles, en adaptant les pratiques face au changement climatique, en travaillant à l'équilibre sylvo-cynégétique, et en valorisant leurs bénéfices environnementaux.

Personnes principales impliquées (non limitant) :

Thierry CHEREQUE : Ingénieur forestier chargé de mission

Luc-Olivier DELEBECQUE : Ingénieur environnement et territoires

Cécile MARIS : Responsable du développement forestier sur le Massif des Landes de Gascogne

Ludivine PAGE : Ingénieure forestière, responsable communication

Stéphane LATOUR : Directeur du CNPF Nouvelle-Aquitaine

Edma RUELOT : Stagiaire en fin d'étude (6 mois)

Conseil Départemental de Gironde (CD33)

Présentation et description :

Le Département de la Gironde, collectivité locale de 6 500 agents, intervient sur un territoire de près de 1 636 391 habitants. Ses missions sont vastes ; il s'occupe notamment de l'action sociale, des collèges, des 2,2 milliards d'euros et est administré par 66 conseillers départementaux, répartis sur 33 cantons.

Protection des espaces naturels, étude de la qualité des ressources en eau, assistance technique pour l'assainissement, soutien au développement des énergies renouvelables, plan climat-énergie... Le Département de la Gironde assure de nombreuses missions liées à la préservation des ressources et des milieux naturels.

Personnes principales impliquées (non limitant) :

Stéphanie PRIVAT : Ingénieur chargée d'études foncières et forestières, Service Agriculture Foncier Tourisme

Bertrand VERON : Chargé de coordination, Responsable Transition énergétique et lutte contre la précarité énergétique

Parmi les événements climatiques et les intempéries qui ont touchés la Gironde cette année, les incendies de forêt ont ravagé plus de 30 000 ha sur les communes de Landiras, la Teste de Buch, Saumos et Arès. Face à ces constats, les modes d'aménagement sont à réinterroger notamment pour prévenir les départs de feux ou les traiter rapidement.

Le Département, également touché par les incendies sur ses propriétés départementales et acteur de la lutte contre les incendies notamment par son implication dans le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, entend initier un Plan Départemental de Sauvegarde et conduit une réflexion sur la résilience forestière girondine.

Il participera aux Etats Généraux du massif des Landes de Gascogne, qu'il a appelé de ses vœux aux côtés des départements des Landes et du Lot-et-Garonne.

En sus des réflexions et actions liées aux intempéries qui ont touché les forestiers, le Conseil départemental entend poursuivre son soutien aux investissements des propriétaires et exploitants forestiers, de l'amont à l'aval, afin de renforcer la présence de productions diversifiées et de qualité, dans un objectif de production de bois d'œuvre (soutien à la diversification forestière, à la plantation et l'amélioration des peuplements).

Afin de garantir une exploitation sylvicole optimisée, le Département incite et accompagne également les propriétaires de plus de 10 hectares à signer un plan simple de gestion.

Le Département incite ainsi aux démarches de gestion et de certification durables (PEFC, ...), qui sont des critères d'obtention des aides forestières départementales.

Le Département, propriétaire de 1 500 hectares de forêts gérées par l'Office National des Forêts et certifiées, est adhérent de l'association PEFC. Derrière cette certification PEFC se trouvent des pratiques durables concernant la gestion de la forêt, la ressource bois, la biodiversité et la qualité du travail en forêt.

Depuis plusieurs années le Département soutient les acteurs de la filière forestière pour la réalisation de projets forestiers en lien avec la limitation des risques, l'atténuation des effets du changement climatique, la production et la promotion du bois.

Le département était impliqué à la fois financièrement et techniquement au sein du projet Sylv'valor et souhaite être co-porteur de ce nouveau projet Sylva-Cités.

<https://www.gironde.fr/>

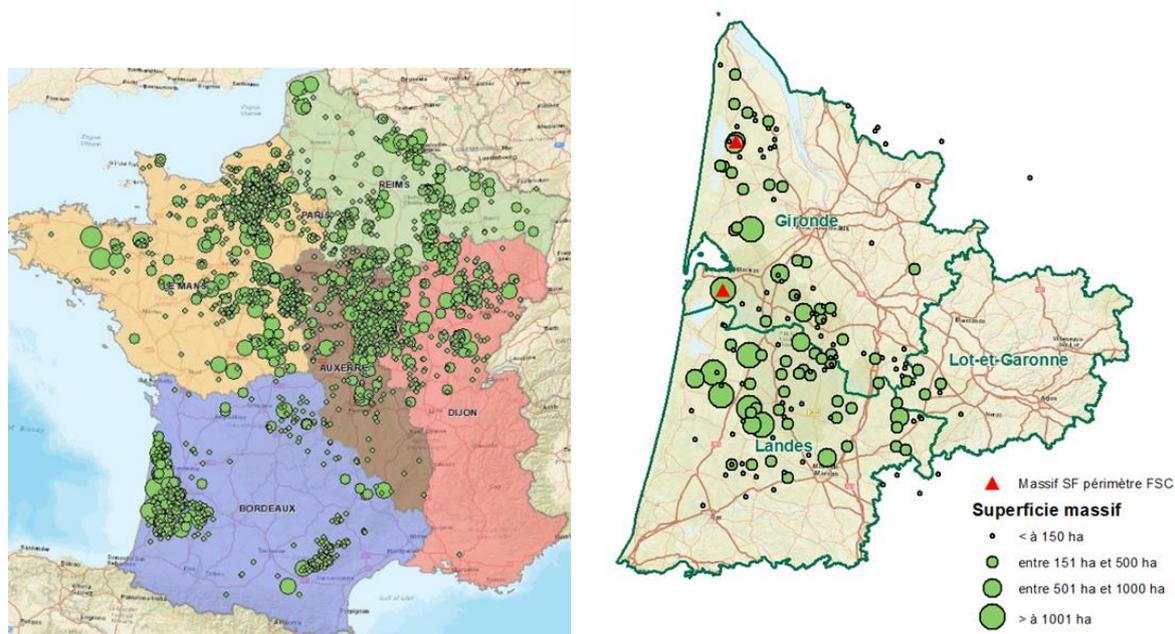
Société Forestière de la Caisse des Dépôts et Consignations (SFDC)

Présentation et description :

Forte de 60 ans d'expérience, la Société Forestière de la Caisse des dépôts et consignations gère près de 300 000 hectares de forêts répartis sur l'ensemble du territoire pour le compte de grands acteurs institutionnels privés ou de particuliers. Il s'agit d'un acteur de référence de la filière forêt-bois, avec 1,3 million de m³ de bois commercialisés par an. La Société Forestière compte près de 180 collaborateurs dont plus de 20 experts forestiers membre du CNEFAF. Elle publie annuellement un indicateur de référence : le Prix des bois sur pied en forêt privée.

Trois missions historiques constituent le cœur de l'activité de la Société Forestière : la Gestion forestière durable, la Transaction forestière et l'Investissement forestier. Plus récemment, la Société Forestière a renforcé son offre de service afin d'accompagner les acteurs des territoires dans la gestion durable des arbres en ville et d'appuyer les acteurs privés dans la mise en place de Paiements pour Services Ecosystémiques (PSE).

Les massifs gérés par la Société Forestière :



Personnes principales impliquées (non limitant) :

Sébastien DIAZ : Directeur adjoint d'agence, Agence Grand Sud-Ouest

L'Agence, dotée d'un effectif de 20 personnes, communique régulièrement auprès de nombreux interlocuteurs : industriels du bois, autorités administratives, associations environnementales, organismes de recherche et de formation, pépiniéristes et entrepreneurs locaux. Nous souhaiterions participer aux différentes démarches de concertation territoriale du projet Sylva-Cités et également être à l'initiative d'une telle démarche sur le massif forestier du Nezer (décrit en partie 3).

<https://www.forestiere-cdc.fr/la-societe-forestiere/agences/grand-sud-ouest.html>

SEPANSO 33

Présentation et description :

La Fédération SEPANSO Gironde (Société pour l'Étude et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest) dont le siège est situé 1 rue de Tauzia à BORDEAUX 33800, est une des associations SEPANSO départementales qui composent la fédération SEPANSO Aquitaine aux côtés d'autres associations spécialisées.

Regroupant à la fois des membres individuels et des associations locales souhaitant s'y affilier, la SEPANSO Gironde est à la fois fédération départementale et association militante généraliste œuvrant dans tous les domaines de l'environnement avec des expertises dans chacun de ces domaines.

En matière forestière, la SEPANSO Gironde s'est dotée d'une commission forêt composée de spécialistes et professionnels de la forêt, issus de la recherche (INRAe), de l'ONF, des entreprises et de la propriété forestière privée.

Personnes principales impliquées (non limitant) :

Alexis DUCOUSSO : Ingénieur de recherches retraité chargé de mission à l'INRAe, gestionnaire d'une propriété forestière, membre du directoire forêt à FNE (France Nature Environnement)

Bruno MEILHAN-BORDES : Géomètre-Expert-Foncier (retraité), ancien Expert-Forestier, propriétaire gestionnaire forestier, concepteur et éditeur d'un logiciel de gestion forestière

Michel ARBEZ : Directeur de recherches, ancien directeur de la station INRA, chercheur en génétique forestière de Cestas

Bertrand GARREAU : Ingénieur des travaux des Eaux et Forêts retraité, ancien responsable de la Cellule forêt à la DDAF de la Gironde

Philippe BARBEDIENNE : Président de la SEPANSO 33, propriétaire et gestionnaire de forêts, naturaliste (a siégé pendant 15 ans au Conseil National de Protection de la Nature et presque 20 ans au Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage)

Dominique HAECK : Ingénieure de recherches retraitée de l'INRAe

L'intérêt d'une participation de notre association est double :

1- Il permet de poursuivre un dialogue constructif avec les différents acteurs du monde forestier.

2- Il offre à notre association une possibilité de faire partager notre vision de la multifonctionnalité forestière et en particulier l'intérêt qu'il y a à intégrer vraiment la problématique « biodiversité » dans toutes les étapes de gestion sylvicole.

<https://www.sepanso33.org/spip.php?article2>

INRAE – Unité de recherche ETTIS

Présentation et description :

L'Unité de Recherche ETTIS (Environnement, Territoires en Transition, Infrastructures, Sociétés) de l'INRAe Nouvelle-Aquitaine, a pour ambition de croiser ses compétences en économie, sociologie, géographie, agronomie, science politique, statistiques, mathématiques et sciences de l'ingénieur pour développer des approches intégrées afin d'étudier les trajectoires de transitions socio-écologiques et d'adaptation des territoires face aux changements globaux et aux inégalités.

Elodie Brahic, Ingénieure de recherche en économie de l'environnement (INRAe, UR ETTIS). Ses travaux s'inscrivent dans le champ de la protection de l'environnement, la gestion des ressources naturelles et des territoires, en lien avec les politiques publiques. Ils abordent la question de l'adaptation des exploitations sylvicoles aux évolutions de leur environnement économique (bioéconomie), leur adaptation aux changements globaux, et la protection de l'environnement – notamment à travers la notion de services écosystémiques.

Personnes principales impliquées (non limitant) :

Elodie BRAHIC : Ingénieure de recherche en économie de l'environnement

Mon intérêt pour le projet Sylva-Cités se porte tout particulièrement sur la partie « conception de contrats de paiements pour services environnementaux » qui sont un des outils plébiscités pour la valorisation des services écosystémiques, et qui font parties de mes objets de recherche.

<https://ettis.inrae.fr/>

Coopérative Alliance Forêts Bois (AFB)

Présentation et description :

Créé il y a plus de 60 ans, Alliance Forêts Bois est le 1^{er} groupe coopératif forestier français, créé et administré par des propriétaires forestiers privés. Autours de ses 3 métiers phares (Conseil Forestier, Travaux de Sylviculture, Récolte & Commercialisation des bois), Alliance Forêts Bois accompagne 40 000 propriétaires forestiers, tout au long du cycle de vie de leurs forêts, sur près d'1 million hectares. Présent sur tout l'ouest de la France, au plus proche du terrain, Alliance compte 680 collaborateurs, 15 agences territoriales et 26 bureaux.

Alliance Forêts Bois :

- est le **1^{er} reboiseur de France**

- porte un engagement et **un savoir-faire unique, en matière de reboisement de surfaces sinistrées ou délaissées**, par plantation ou régénération naturelle

- est leader national dans **la récolte et la commercialisation de bois Français**

Personnes principales impliquées (non limitant) :

Jérôme CHANEL : Directeur Commercial Adhérents

Notre souhait de participer au projet SYLVA-CITES tient :

- A notre envie de partager notre expérience de terrain, à l'appui de chantiers situés à proximité de Bordeaux, sur la prise en compte par les forestiers de la multifonctionnalité des forêts
- A notre souhait d'échanger sur la prise en compte de la biodiversité dans les pratiques sylvicoles en Landes de Gascogne, notamment dans le cadre d'une gestion « mosaïque » des forêts
- Au besoin de partager sur l'engagement sociétal de la filière sur le stockage et la séquestration du carbone en forêt et dans le bois, ainsi que sur l'utilisation du matériau bois dans la construction notamment, en substitution d'autres matériaux consommateurs d'énergies fossiles

<https://www.allianceforetsbois.fr/>

PEFC Nouvelle-Aquitaine

Présentation et description :

PEFC certifie la gestion des forêts depuis 20 ans. En tant que Gardien de l'équilibre forestier, PEFC favorise l'équilibre entre les dimensions environnementales, sociétales et économiques de la forêt grâce à l'implication de 76 000 propriétaires et plus de 3150 entreprises en France.

La certification PEFC repose sur deux mécanismes complémentaires, la certification des forêts et la certification des entreprises qui transforment le bois afin d'assurer la traçabilité de la matière depuis la forêt jusqu'au produit fini.

Personnes principales impliquées (non limitant) :

Guillaume GRIGAUT : Directeur PEFC Nouvelle-Aquitaine

Acteur de la certification de gestion durable des forêts, très impliqué dans la filière forêt bois régionale, PEFC souhaite s'impliquer au sein du projet Sylva-Cités car les ateliers collaboratifs mis en œuvre peuvent constituer un point de départ à la conception d'une évolution du cahier des charges pour une certification des services écosystémiques forestiers, offre de services de certification déjà en test chez FSC et de plus en plus attendue par le grand public.

Les enjeux liés à l'érosion de la biodiversité et au changement climatique étant de plus en plus sur le devant de la scène médiatique et les entreprises cherchant de plus en plus à mesurer leurs impacts (empreintes carbone et biodiversité) et à compenser ce qu'elles ne peuvent éviter ou réduire, ce type d'outil d'évaluation par des indicateurs clefs selon les services écosystémiques cibles devrait apporter un support efficace dans la gestion de leurs politiques RSE.

<https://www.pefc-france.org/regions/nouvelle-aquitaine/>

SYSDAU

Présentation et description :

Le Sysdau est le Syndicat qui porte et met en œuvre les orientations du SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale, de l'aire métropolitaine bordelaise (8 établissements de coopération intercommunal – 1 million d'habitants). Ce schéma a pour vocation d'organiser et d'assurer pour ses territoires une qualité de vie optimale en intégrant de nombreuses thématiques : croissance démographique, habitat, transports, économie, environnement, infrastructures, ressources en eau...

Depuis quelques années, le Sysdau accompagne également les 7 Communautés de communes autour de la Métropole de Bordeaux dans l'élaboration de leur Plan Climat-Air-Energie-Territorial (PCAET). Les espaces forestiers et plus particulièrement la ressource en bois sont au cœur de nombreux enjeux identifiés dans les programmes d'actions.

Personnes principales impliquées (non limitant) :

Sylvia LABEQUE : Directrice du SYSDAU

Frédéric BRIGANT : Urbaniste

Luana GIUNTA : Urbaniste paysagiste

Recrutement d'un CDD ingénieur agronome forestier, en soutien sur le projet Sylva-Cités

Ce projet s'inscrit dans le projet global de la mandature 2020-2026 qui a pour objectif de porter des objectifs ambitieux en matière de : transition agro-écologique, transition énergétique, aménagement commercial et économique, centralités et mobilités.

Il permettra d'apporter aux collectivités et à leurs administrés et entreprises de nouvelles opportunités, et des solutions concrètes pour protéger et valoriser les espaces forestiers du territoire de l'aire métropolitaine bordelaise.

Au regard du volet du SCoT bioclimatique, le SYSDAU souhaiterait travailler au sein du projet Sylva-Cités sur :

- l'intégration de la thématique des interfaces forestières du point de vue de la caractérisation des lisières forestières et l'identification des moyens de gestion les plus adaptés au regard du risque incendie qui trouveront une traduction dans le futur SCoT bioclimatique
- une concertation territoriale concrète et opérante, sous le pilotage du CRPF, avec les acteurs, DDTM, DFCI, propriétaires forestiers, gestionnaires forestiers, maires et élus locaux, habitants riverains, etc.
- des actions concrètes d'aménagement et de gestion de ces lisières forestières, y compris label Bas-Carbone, boisements compensateurs, dans le sens de la multifonctionnalité
- une sélection de sites sur l'aire métropolitaine bordelaise, particulièrement à enjeux pour le SCoT bioclimatique comme par exemple : Saint Jean d'Illac – Martignas – Cestas – Canéjan – Saint Aubin du Médoc – Le Pian Médoc – Léognan – La Brède – Cabanac

<https://www.sysdau.fr/>

Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest (SSSO)

Présentation et description :

Le Massif des Landes de Gascogne est détenu et géré à plus de 90% par des propriétaires forestiers privés. Le SSSO, créé en 1917, rassemble sur 3 départements (la Gironde, Les Landes et le Lot-et-Garonne) près de 6000 adhérents représentant plus de 65 % de la forêt privée. Il veille aux intérêts des propriétaires sylviculteurs mais aussi et surtout, il fait des propositions sur les plans juridique, fiscal, financier, social, économique et environnemental. Il propose des orientations et des réformes tendant à favoriser l'indépendance dans la gestion et le dynamisme dans l'économie de la forêt, tant auprès des collectivités locales (Départements, Région) que sur les plans national (Gouvernement et Parlement) et européen (via l'Union des Sylviculteurs du Sud de l'Europe - USSE). Pour mieux servir les sylviculteurs adhérents, le Syndicat a créé des services regroupés dans le cadre de la Maison de la Forêt.

Personnes principales impliquées (non limitant) :

Éric DUMONTET : Secrétaire Général du SSSO

Anais TISSOT : Chargée de mission

Hugo DANJOU : Chargé de mission Carbone Forestier pour l'association ACCLENA

La production de bois reste l'ADN des sylviculteurs et demeure le revenu principal issu de leur gestion sylvicole. La forêt pourvoit d'autres services dont notre société bénéficie mais qui ne sont pas rémunérés à ce jour. Plusieurs de ces services, conciliables avec la production de bois, pourraient constituer un revenu complémentaire, pour peu qu'un mécanisme de rémunération adapté pour le sylviculteur soit mis en place.

En prenant part à ce projet, le SSSO se place dans une démarche prospective pour être en mesure de répondre aux interrogations de ses adhérents sylviculteurs quant aux pistes concrètes potentielles de revenus complémentaires.

Sur l'aspect de concertation territoriale, le SSSO souhaiterait participer au projet SYLVA-CITE afin d'informer les populations locales sur les fonctions de la forêt et notamment la sylviculture mais également ouvrir le dialogue avec les différents acteurs de la filière forêt-bois et les populations municipales.

<http://www.maisondelaforet-sudouest.com/>

Forestry Club de France

Présentation et description :

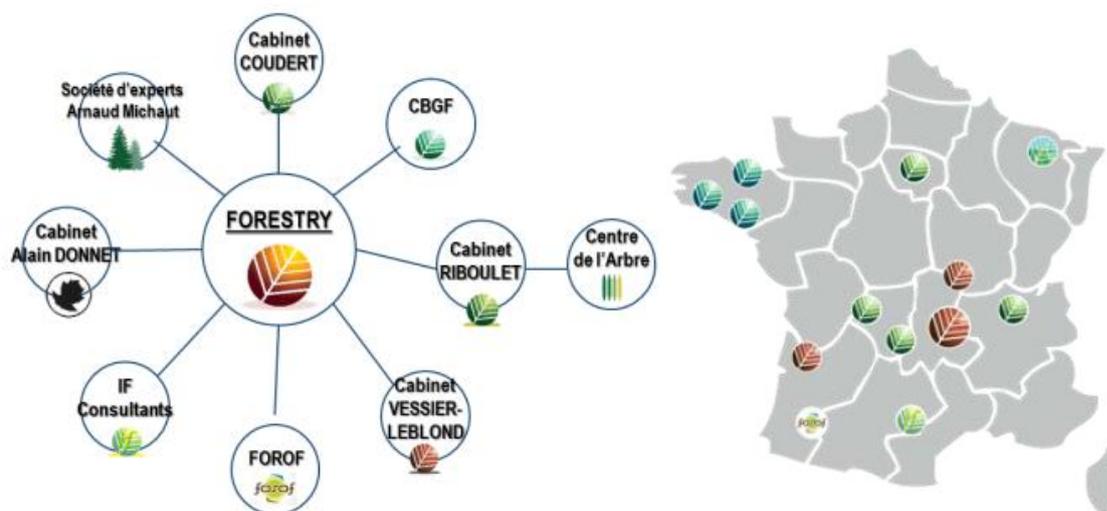
FORESTRY est né en 2014, pour être aujourd'hui le résultat de la fusion de 8 cabinets installés de longue date, partageant la même volonté de structurer leur organisation et de développer leur activité dans un objectif permanent d'innovation et d'amélioration de nos services.

Animés par une vision commune de la forêt et de la relation avec les propriétaires forestiers, les différentes entités ainsi rassemblées disposent d'un service administratif et comptable commun, ainsi que d'un bureau d'études alimenté par les compétences diverses de chacun.

Aujourd'hui le groupe gère plus de 120.000 ha de forêt sur l'ensemble du territoire français. Nous disposons pour cela, à la fois d'une présence locale dans diverses régions, avec un fonctionnement de proximité (équipes associant experts, ingénieurs, techniciens et assistants administratifs) et de la force d'un groupe structuré avec un effectif relativement important.

Nos missions de bureau d'études forestières nous amènent à explorer toutes sortes de problématiques en lien avec l'arbre, la forêt et l'écologie forestière, aussi bien que des thématiques plus en aval (filière forêt-bois).

Dans le monde forestier, notre compétence est à la fois connue et reconnue, et nous intervenons aussi bien auprès des particuliers (propriétaires forestiers) que des collectivités, de l'État, des institutions et des industriels (en particulier de l'énergie). C'est ainsi que depuis la fin de l'année 2020, Sylvestre Coudert est le président des experts forestiers de France (EFF).



Personnes principales impliquées (non limitant) :

Gabriel GERZABEK : Ingénieur forestier

Gestionnaire de nombreuses forêts à travers la France dont environ 10 000 ha dans le Sud-Ouest, notamment en zone péri-urbaine, Forestry a une connaissance empirique des enjeux sociétaux et environnementaux liés à la forêt. Fidèles à nos valeurs, notre engagement consiste à être moteur des initiatives innovantes ayant pour objectif de valoriser les forêts et de les préparer aux nouveaux défis.

Suivant cette démarche, Forestry souhaite participer activement au dialogue multi-acteurs, notamment sur les questions de valorisation des services écosystémiques, de préservation – voir – d'amélioration de la diversité du vivant, de gestion du risque incendie ainsi que leurs possibles

interactions. Cette réflexion commune pourrait mener à identifier des synergies et des blocages entre ces objectifs, aboutissant à une adaptation de leurs modalités de gestion.

Les connaissances qui émergeront de ce projet feront l'objet d'une restitution à l'ensemble de nos équipes afin qu'elles puissent être valorisées à l'échelle nationale.

<https://www.forestryclubdefrance.com/>

Bordeaux Métropole

Présentation et description :

Née le 1er janvier 1968, la Communauté urbaine de Bordeaux (La Cub) devenue le 1er janvier 2015 Métropole.

Bordeaux Métropole c'est :

- Un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant 28 communes sur un territoire de 57 828 hectares et 815 000 habitants (INSEE 2019). Il gère les services de proximité : déchets, eau, assainissement, transports... et impulse les grands projets d'aménagement à l'échelle de l'agglomération (ponts, voirie, urbanisme...).
- Des projets votés chaque mois en Conseil de Métropole. Ces séances sont ouvertes au public et ont lieu à l'Hôtel de métropole.
- 4 pôles territoriaux répartis sur le territoire pour renforcer la proximité avec les habitants et les communes.

Personnes principales impliquées (non limitant) :

Emilie SARRAZIN : Collaboratrice de Cabinet

Catherine DELALOY : Directrice de la Nature, Direction Générale Adjointe Aménagement, Direction Générale Valorisation du Territoire

François DURQUETY : Responsable du projet Plantons 1 million d'arbres

Christophe DANGLES : Responsable service arbres et foresterie métropolitaine

Elise GENOT : Directrice de projet Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain Parc des Jalles

Axel CREPEY : Chef de service - Biodiversité et résiliences

Bordeaux Métropole est particulièrement intéressé dans ce projet par :

- 1- La mise en place d'une démarche de concertation : en effet, le plan forêt souhaité par la métropole est particulièrement multi-acteurs du fait de la multifonctionnalité de la forêt métropolitaine, et la non implication de certains acteurs est un facteur de risque important de non atteinte des objectifs de ce plan forêt.
- 2- L'émergence de solutions collectives : dans la suite du point précédent, chaque acteur doit pouvoir s'impliquer et apporter des idées pour répondre aux enjeux de préservation de ce massif forestier.
- 3- Enfin la dimension d'innovation, notamment sur le volet des filières économiques est à développer et soutenir, mais aussi sur le volet des PSE.

<https://www.bordeaux-metropole.fr/>

Association 27^{ème} région

Présentation et description :

La 27e Région est une association indépendante créée en janvier 2012. Laboratoire de transformation publique, elle inspire et invente les services, les administrations et les modes d'action publics de demain. Constitué en association indépendante, elle propose un espace pluridisciplinaire, réflexif et expérimental pour construire les futurs souhaitables de l'action publique. Convaincus de l'importance de réintroduire de l'expérimentation et de l'essai-erreur dans l'action publique, nous testons avec des administrations de nouveaux services, outils, méthodes et modes d'organisation, au travers de programmes de recherche action, que nous conduisons avec nos adhérents, une communauté de 45 collectivités (villes, métropoles, départements, régions). Nous nous appuyons pour cela sur une communauté de praticiens et d'agents à travers toute la France, qui partagent et prolongent ses approches ; nous documentons nos expériences concrètes, élaborons des récits prospectifs, publions des articles et des ouvrages sous licence Creative commons.

Personnes principales impliquées (non limitant) :

Sylvine BOIS-CHOUSSY : Cheffe de projet

Manon LEROY : Cheffe de projet

Jean LAUDOUAR : Chef de projet

Chloé ROTROU : Designer

Depuis 2018, nous animons plusieurs programmes de recherches action autour de nouvelles formes de gouvernance inspirées des communs, des formes de gestion collective de ressources qui sortent du "tout public" ou du "tout privé". Ces nouvelles formes d'organisation collective donnent à voir des modes de coopération qui intègrent les usagers de la ressource (habitants, acteurs locaux...) et les acteurs publics. Ces formes sont bien souvent porteuses d'innovations sociales générant de nouvelles façons de faire le territoire, permettent de trouver de nouveaux leviers de réponses aux crises écologiques, contribuent à re-penser la démocratie, créent de nouvelles formes d'activité économique. C'est dans ce cadre que s'inscrit notre implication dans Sylva Cité et nos réflexions sur la gouvernance des forêts.

<https://www.la27eregion.fr/>

Melinea (Amélie Demanet)

Présentation et description :

Docteure en Mécanique appliquée aux Sciences du Bois, j'accompagne l'innovation et la R&D collaborative depuis vingt-cinq ans. Après un parcours au sein d'un laboratoire de l'INRAe, du CNRS et de l'Université de Bordeaux, puis dans une agence d'innovation et de développement économique ADI NA où j'ai eu la responsabilité des projets de la Filière Forêt Bois, j'ai fondé Melinea en 2019.

Pour développer la performance du processus d'innovation des filières Forêt Bois & Habitat, Vigne & Vin et Tourisme & Loisirs, Melinea aide les entreprises à créer de la valeur en contexte risqué et changeant. Les ateliers participatifs font émerger les besoins et les meilleures idées visant un impact sociétal et environnemental. Mes interventions mettent en œuvre des méthodes d'émergence d'idées et de résolutions créatives. Pour développer la coopération avec ses parties prenantes en gouvernance complexe, j'aide les structures professionnelles et d'interface à organiser des programmes participatifs. La concertation et la co-création en intelligence collective redonne aux membres du pouvoir d'agir.

Melinea accompagne les collectifs avec un réseau de consultant·es et en particulier Delphine Wittebroot, facilitatrice en intelligence collective pour concevoir et animer ensemble grâce à nos outils communs les acteurs ayant l'envie et le besoin de coopérer pour produire un impact sociétal et environnemental significatif.

Nos outils communs :

- Démarches participatives et citoyennes (living lab, tiers lieux, forum ouvert, world café),
- Intelligence collective favorisant la créativité et la convergence vers des solutions communes,
- Analyse et positionnement aidant à construire des stratégies partenariales (carte d'empathie, cartographie des parties prenantes),
- Processus et outils de décision permettant une gouvernance élargie avec ses parties prenantes.

Personnes principales impliquées (non limitant) :

Amélie DEMANET : Consultante et formatrice, auditrice, animatrice en intelligence collective

Delphine WITTEBROOT : Facilitatrice en dynamique collective

Fortes de nombreuses expériences de conception et d'animation d'ateliers au sein de la filière forêt bois locale ainsi que dans des living labs (notamment au sein du programme Vitirev), nous souhaitons apporter notre ingénierie et méthodologies de conception et d'animation d'ateliers de concertation territoriale pour valoriser la multifonctionnalité des forêts au sein du projet Sylva-Cités.

<https://melinea-innovation.fr/>

1.4. Démarche territoriale proposée

Au cours du projet Sylva-Cités, nous souhaitons mettre en place une démarche de concertation territoriale sous la forme de plusieurs living labs. C'est une démarche de concertation multi-acteurs qui implique à la fois des parties prenantes publiques, privées, des professionnels de la filière ainsi que des citoyens / usagers. Les trois piliers de cette méthodologie sont la gouvernance, l'inclusion et l'expérimentation. Cette méthodologie de concertation n'a encore que très peu été expérimentée en contexte forestier.

Afin d'être opérationnel rapidement dès le début du projet, nous souhaitons nous appuyer sur la méthodologie des premières expérimentations de living labs forestiers en Gironde réalisées au cours du projet Sylv'valor. L'objectif étant de faire évoluer et de renforcer cette méthodologie au cours du projet Sylva-Cités, en s'appuyant notamment sur l'expérience de Melinea dans ce type de concertations, afin de s'adapter au mieux aux différents enjeux et contextes des territoires ciblés.

Présentation de la méthodologie utilisée comme point de départ :

Afin d'adapter les concepts généraux de living lab au contexte forestier, une série d'entretiens préparatoires avec des personnalités ayant effectué des travaux aux approches similaires ou connexes en terme de méthode (Living lab ou valorisation des services écosystémiques forestiers), ont été réalisés pour permettre de préciser comment intégrer en l'état ou adapter des outils existants. Cette phase a permis d'entrer progressivement dans le vif du sujet, d'en explorer les contours, de commencer à entrevoir les points de vigilance, les premiers écueils et les grandes étapes clefs des futurs ateliers. En complément de la méthodologie générale des Living lab (normalisée par l'association internationale à but non lucratif ENOL), ces entretiens ont été déterminants dans l'ébauche des procédés (grandes séquences et principes) appliqués par la suite. Il est rapidement apparu qu'il fallait adopter un processus court (3 ateliers), à la différence d'une démarche de living lab habituelle qui peut prendre plusieurs années et nécessiter un nombre d'ateliers élevé, comme c'est notamment le cas du projet VitiREV, porté par la Région Nouvelle-Aquitaine sur quatre à cinq ans.

Présentation des concepts fondateurs de cette méthodologie :

Après ces échanges avec les personnalités précitées, et après s'être inspirés de la littérature sur ces sujets, l'ensemble de ces informations et témoignages ont été synthétisés en une méthodologie générale. Il a ensuite fallu concevoir un mode opératoire pour définir les grandes étapes de mise en place de living labs forestiers locaux. Enfin un déroulé type pour chaque catégorie d'atelier a été défini, afin d'avoir un canevas servant de guide opérationnel dans la préparation, l'organisation, la mise en œuvre et l'animation des groupes de travail à réunir à plusieurs reprises autour d'un site ou d'un ensemble géographique d'intérêt forestier.

Les grands principes constitutifs de ces living labs ont donc été définis ainsi :

- Leur caractère expérimental (et par voie de conséquence, le caractère itératif de la méthode qui sera amenée à évoluer dans le temps en fonction des retours d'expérience avec les participants).
- Leur caractère inclusif ; l'ouverture à des publics ne connaissant pas l'univers professionnel de la forêt est un pré-requis essentiel. Le postulat selon lequel l'usager non professionnel des forêts est considéré comme un expert du quotidien et apporte donc une perception qui va permettre une ouverture, une meilleure compréhension des besoins en terme d'usage et de services rendus par la forêt, et donc un apport dans le processus d'innovation attendu, est fondamental (concept de design thinking).

- La mise en place d'une gouvernance, établie pour légitimer le processus de co-création, arbitrer l'allocation des moyens éventuels mis en œuvre et inscrire dans le temps l'engagement des parties prenantes.
- L'amorçage par une phase immersive (du moins au lancement du premier atelier) afin de plonger tous les participants dans la réalité physique du site étudié. L'effet recherché est de les amener à se projeter sur des problématiques, des conflits et des usages concrets. Cet exercice gomme également quelque peu les distorsions d'information et de connaissance pouvant exister entre les acteurs invités.
- La participation de parties prenantes issues du public, du secteur privé et des citoyens.
- Le tout faisant appel à des approches et des outils variés qui permettent de favoriser la créativité du groupe, la collaboration (réduire autant que possible les postures, les effets de domination par l'expertise) et l'expérimentation (on se laisse la possibilité de se tromper, d'explorer des voies sans issues).
- La mise en pratique d'une dynamique qui part d'une grande divergence (diversité des points de vue et des idées) pour atteindre une convergence (processus collectif sur ce qui fait sens sur le territoire, sur les services écosystémiques à favoriser au travers de choix et d'actes de gestion forestière).
- Pour mettre en application ces principes, il est important de porter et d'incarner tout au long du projet des valeurs fortes afin qu'elles facilitent la qualité des échanges entre les équipes : empathie, engagement humain, passage à l'action, itération et intelligence collective (ALDANA et al, 2019 – passez au design thinking).

L'inspiration de ces grands principes provient à la fois du concept de living lab et des méthodes des designers mises en œuvre pour favoriser l'innovation au sein d'équipes multidisciplinaires (design thinking). La démarche d'innovation s'appuie sur un processus linéaire ou itératif en cinq étapes. Son objectif est d'élaborer un ensemble d'actions / solutions de gestion forestières, en ligne avec la sélection de services écosystémiques effectuée et pilotées par le groupe.

Amélie DEMANET (Melinea), consultante et formatrice, auditrice, animatrice en intelligence collective, fait partie du consortium du projet Sylva-Cités. Nous souhaitons valoriser ses nombreuses expériences de conception et d'animation d'ateliers au sein de la filière forêt bois locale ainsi que dans des ateliers de living labs (notamment au sein du programme Vitirev) afin d'approfondir et de faire évoluer la méthodologie développée au cours du projet Sylv'valor au sein des futurs living labs du projet Sylva-Cités.

1.5. La gestion du projet (Comités de pilotage)

La gestion du projet est assurée par un comité de pilotage regroupant l'ensemble des acteurs du consortium et des co-financeurs. Il s'est réuni deux fois, au lancement et à la fin du projet.

Un comité de pilotage élargi à l'ensemble des acteurs de la filière et du territoire s'est également déroulé à un peu plus de la mi-parcours du projet.

Le COPIL de lancement (01/02/2024)

Le premier comité de pilotage du projet Sylva-Cités s'est tenu le 01 février 2024.

Le COPIL élargi (03/10/2024)

Le comité de pilotage élargi du projet Sylva-Cités s'est tenu le 03 octobre 2024.

Le COPIL de fin de projet (21/01/2025)

Le dernier comité de pilotage du projet Sylva-Cités s'est tenu le 21 janvier 2025.

Les différents supports de ces comités sont consultables dans le dossier des livrables du projet Sylva-Cités.

2. LA MULTIFONCTIONNALITÉ COMME ENJEU INHÉRENT AUX MASSIFS FORESTIERS

Cette introduction contextuelle et bibliographique est tirée du mémoire de stage d'Edma RUELLOT (2024).

2.1. Des appropriations plurielles portées par un vaste écosystème d'acteurs

Évolution des usages en forêt métropolitaine entre le XIIe et le XXe siècle

Selon ARNOULD et CALAGARU (2009), l'histoire forestière française se scinde schématiquement en trois grandes périodes. Durant le Moyen Âge, les forêts étaient exploitées de manière polyvalente, non sans soulever des questions. Au 19e siècle, la forêt se privatise et devient centrée sur le mono-objectif de production. Enfin, à la fin du 20e siècle, le concept de multifonctionnalité émerge en lien avec l'évolution des modes de vie et de la prise en compte des enjeux environnementaux (BONDON, 2022).

❖ Temps du multi-usage

Durant le Moyen-Âge, les forêts françaises étaient principalement détenues par la noblesse, le clergé et la couronne. Leur exploitation était orientée vers la récolte de bois d'œuvre et de chauffage, répondant aux besoins essentiels de l'ensemble des classes (constructions, cuisine, artisanat, armement...). Par ailleurs, la chasse en forêt était un privilège réservé exclusivement à la noblesse.

Nonobstant, les droits d'usage de la forêt représentaient une dimension fondamentale de la vie rurale et de l'économie agraire française. Ces droits coutumiers, régulés par les autorités seigneuriales ou royales, permettaient aux communautés villageoises de subvenir à leurs besoins quotidiens. Ces derniers étaient répartis en deux catégories :

Les grands usages

- **Maronage** : privilège autorisant l'essartage (coupe) de bois destiné à la charpente des bâtiments de la communauté.
- **Pacage / Paissage** : droit de mener son bétail sur les parcelles forestières communautaires
- **Glandage** : droit de conduire ses porcs sur une parcelle forestière pour leur alimentation.
- **Affouage** : droit d'essartage (coupe) du bois de chauffage. Interdiction de vendre la ressource.

Les petits usages

- ❖ Autorisation du ramassage des branches sèches, de bois mort, de baies et de champignons.

Si ces droits d'usage étaient accordés moyennant le paiement d'une redevance, les seigneurs les concédaient souvent à contrecœur (DUVAL, 1953). Ainsi, dès la seconde moitié du 11e siècle, des mesures juridiques sont adoptées afin de les restreindre (ordonnance de 1 280, et de 1 302 promulguées par Philippe le Hardi). En 1291, Philippe le Bel crée l'administration des Eaux et Forêts (GEORLETTE, 1957). Cette dernière a alors pour autorité de contrôler les usages et de punir les abus au sein des forêts royales. Dès sa création, cette institution se montre hermétique aux enjeux sociaux. Le respect strict de la doctrine officielle inhibe le développement d'un esprit critique parmi les officiers des Eaux et Forêts, qui condamnent systématiquement les usages (BOUTEFEU, 2005). Aussi, l'approche rigoureuse et systématique de ce corps de métier serait dès l'origine teintée d'une "empreinte d'autoritarisme militaire" (KALORA, POUPARDIN, 1984 cités par BOUTEFEU, 2005). Afin de renforcer la préservation des forêts, Philippe de Valois instaure le premier code forestier par l'édit du 29 mai 1346.

De même, l'ordonnance de 1669 a été adoptée à la suite d'abus des usagers sur les ressources forestières, ou du moins d'abus perçu par certains acteurs. Selon les maîtres des eaux et forêts, "les massifs étaient "ruinés" par « les délinquants (...), le pâturage de toute sorte de bestiaux, réduites en taillis, abrutis par les excessifs délits et achevés par l'extrême licence des habitants » (DEUFFIC, 2024). Cet état des lieux marque un tournant dans la perception des forêts qui ne sont plus considérées comme ressource inépuisable. Ce texte législatif vise donc à encadrer plus strictement les usages. Il s'inscrit en outre dans une série de réformes plus larges menées par Colbert, destinées à renforcer l'autorité royale, à contrôler la noblesse, et à accroître les recettes du trésor public, notamment dans les provinces éloignées (MUKERJI, 2007 cité par DEUFFIC, 2024). Dans ce contexte, l'ordonnance étend l'organisation des Eaux et Forêts à l'ensemble du territoire français. Elle interdit toute nouvelle concession de droits d'usage, supprime les droits liés au bois de chauffage, de réparation et de construction, et ne reconnaît que les droits de paissance en forêt. Par ailleurs, l'essartage, autrefois pratiqué pour défricher les terres, est désormais proscrit. Cette réglementation marque un tournant dans la gestion des forêts, où la perception d'une ressource jadis considérée comme inépuisable évolue progressivement dès le XVIe siècle. Parallèlement à la ratification de l'ordonnance de 1669, la pression fiscale exercée par les seigneurs continue d'augmenter et entraîne des révoltes paysannes. L'impôt du fouage, prélevé directement sur chaque foyer au bénéfice du seigneur, constitue un exemple significatif de ces revendications, qui ont contribué aux soulèvements menant à la Révolution française (GEORLETTE, 1957).

Finalement, le concept de droit d'usage est défini pour la première fois lors de l'abolition des privilèges. Alors que les terres seigneuriales se transforment en propriétés privées, les communautés villageoises s'efforcent de préserver l'utilisation des biens communs, qu'elles avaient acquis après négociation avec les seigneurs (GAU-CABÉE, 2006).

❖ Temps du « mono-objectif »

En 1804, Napoléon Ier institue le Code Civil. Il y inscrit le droit de propriété en lui conférant une conception exclusive : "La propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements" (article 544 CC) - "Nul ne peut être contraint de céder sa propriété, si ce n'est pour cause d'utilité publique, et moyennant une juste et préalable indemnité" (article 545 CC). En 1827, ce droit est inscrit au sein du nouveau code forestier adopté sous le règne de Charles X. Ainsi, avec cette nouvelle législation, "les usages ne sont plus considérés comme des droits mais comme des servitudes dont tout propriétaire peut se libérer". (LARRERE, 2002). De même, elle restreint les droits d'usages en privant les habitants du droit d'affouage, de glandage, de pacage et de cueillette. Ces restrictions déclenchent la "Guerre des Demoiselles" en Ariège (1829-1830) durant laquelle les paysans se révoltent violemment contre les gardes-forestiers, charbonniers et brigadiers.

Par la suite, les années 1850 et 1860 sont marquées par l'adoption de lois de reboisement (loi de 1857 relative à l'assainissement et à la mise en culture des Landes de Gascogne, loi de 1860 et de 1864 sur le boisement et le gazonnement des montagnes...). Ces dernières sont le résultat du contexte historique spécifique du Second Empire qui correspond au passage d'un mode étatique de contrôle de l'espace à un modèle libéral productiviste (WEISS, 2003). D'un point de vue forestier, cette formalisation marque un changement de paradigme. Si "auparavant, la forêt était considérée comme l'ennemi du progrès, puisque s'opposant à l'indispensable expansion de l'agriculture et des villes", elle revêt dès lors une dimension progressiste, "synonyme de reconquête d'un espace dégradé et de sa revalorisation par le reboisement" (NEYROUMANDE, VALLAURI, 2011). La conversion des taillis et taillis-sous-futaie en futaies vise à optimiser les fonctions économiques de la forêt, marquant ainsi les prémices d'une approche utilitariste et capitaliste des espaces naturels. Dans ce contexte, les forestiers considèrent les autres fonctions sociales de la forêt comme "obsolètes" et cherchent ainsi à les condamner (LARRERE et NOUGAREDE, 1990). Pour légitimer cette éviction des fonctions sociales, "les traités de sylviculture et d'aménagement du XIXe siècle font l'éloge de la dimension

progressiste (RIBEREAU, 2015), des fonctions morales et des vertus idéologiques” de la sylviculture (LARRERE, 2022). De fait, si elle possède des fonctions et services de régulation (climat, maladies, assainissement), la forêt jouerait également un rôle dans le développement des bonnes mœurs : “De même que l’air, en traversant un massif d’arbres s’y débarrasse de ses éléments délétères, l’homme, après avoir médité dans les bois, en sort meilleur qu’il n’y était entré” (maxime d’époque citée par LARRERE, 1981).

Durant toute la durée du XVIIIème siècle, l’éviction de certains usages est renforcée par une hausse des cantonnements forestiers. Selon ce droit seigneurial, les propriétaires peuvent se réserver une partie en toute propriété et y circonscrire les droits d’usages (BALLU et al, 2019). Cette dynamique s’intensifie au 19e siècle lors de la révolution industrielle. De fait, l’alimentation des machines à vapeur dépend à cette époque de la production de charbon. Ainsi, la part des forêts aménagées en taillis de courte rotation augmente partout en France.

Alors que les sociétés paysannes se voient dépossédées de leurs moyens de survivance, la forêt devient un espace de fréquentation dominicale et de loisirs pour un nombre croissant d’élites citadines dès le second empire (KALAORA, 1993). Ces dernières sensibles aux paysages forestiers se mobilisent face à leur enracinement. Dans un contexte d’industrialisation et d’urbanisation, le XIXe siècle est de fait marqué par un intérêt grandissant pour la préservation de la nature se traduisant par le mouvement romantique. Ce mouvement se cristallise dans les années 1830 à Fontainebleau, massif mitoyen de la capitale française. Sous l’égide du peintre Théodore Rousseau, “l’école de Barbizon” exerce un lobby d’importance pour la préservation des paysages. En 1953, les premiers “sanctuaires de nature” sont établis sur le massif de Fontainebleau. Cette initiative historique marque la reconnaissance de la forêt comme un “symbole de la nature” en France (DEUFFIC, 2024).

❖ Des idéaux antinomiques entre multifonctionnalité et spécialisation

Les années 1940 voient se démocratiser la fréquentation des forêts par les citoyens. Le changement des modes de vie induit par l’abandon progressif du secteur primaire pour l’industrie diminue le temps de travail hebdomadaire et permet à une partie des français de porter un regard différent sur les paysages. Ainsi, les valeurs portées par l’élite culturelle du 18e se diffusent peu à peu au sein de la population civile (DEUFFIC, 2024). Parallèlement, l’obtention des premiers congés payés en 1936 provoque une hausse de la fréquentation des forêts. Cette dynamique s’amplifie ultérieurement avec le développement de l’automobile. Cette fréquentation s’est traduite par une redécouverte des usages anciens tels que la cueillette ou la chasse, mais aussi par le développement de nouvelles pratiques : pique-niques, randonnées pédestres ou équestres, VTT... Cette multiplication et densification des usages complexifie leur coexistence. Par exemple, la présence simultanée d’activités de récréation et de battues est contraignante pour les deux activités (risque d’accident induit par les chasseurs, dérangement du gibier par les autres usagers) (BOUTEFEU, 2005). Selon BOUTEFEU, les conflits se polarisent souvent entre les « gens du lieu » et les « gens d’ailleurs » (2005).

Dans un contexte de prise de conscience et de revendications environnementales, la notion de multifonctionnalité apparaît dans les années 1970-1980. Dans le même temps, la fréquentation et les opportunités liées au tourisme en forêt s’accroît. (Barthod, 2020). Dès lors, les hauts fonctionnaires tentent de définir des orientations pour la multifonctionnalité des forêts. En 1978, le rapport “Vers la forêt du 21e siècle”, est publié par Bertrand de Jouvenel. Ce document émane d’un groupe de travail procédant à une prospective à long terme de la forêt française, dont il est le président. Créé à la demande du ministre Raymond Barre, ce dernier est constitué des ministères de l’agriculture et de la qualité de vie (environnement). Les préconisations du rapport s’axent sur une «sylviculture en même temps intensive et respectueuse du milieu » (BARTHOD, 2015). En 1982, une orientation différente est proposée dans le rapport “Propositions pour une politique globale forêt-bois” du député des Landes Roger Duroure. Commandé par le premier ministre Pierre Mauroy, ce travail vise à compléter

le rapport Jouvenel. Ses conclusions sont plus nuancées que le précédent rapport : “le produit bois doit être compatible avec les fonctions sociales et environnementales (...). Le gestionnaire sera amené à faire des choix qui entraîneront inéluctablement une spécialisation croissante de la forêt”. (BARTHOD, 2015).

Le début des années 1980 voit aussi se populariser un paradigme radical de spécialisation des forêts (BARTHOD, 2015). Selon ce dernier, la multiplication des taillis à courte rotation (peuplier, eucalyptus) et l'intensification des peuplements de résineux permettraient d'augmenter la productivité tout en limitant les surfaces d'exploitation. Or, si, la spécialisation laisse la potentialité de pouvoir opérer un aménagement efficace selon la priorité choisie, elle limite la potentialité de multifonctionnalité (LARRERE, 2002).

Ainsi, cette spécialisation des forêts privées entraîne une diminution de la diversité des usages qui existait autrefois. La forêt usagère de la Teste-de-Buch, située au sud du Bassin d'Arcachon, est aujourd'hui le dernier massif forestier privé en Europe géré selon des droits coutumiers, garantissant ainsi une gestion multifonctionnelle (GUERIN-TURCQ, 2024). En 2024, cette communauté d'usagers comprend 1 200 individus (GUERIN-TURCQ, 2024). Toutefois, la volonté du président Emmanuel Macron d'abolir ce qu'il qualifie de “règles moyenâgeuses” dans la gestion de cette forêt illustre une politique interventionniste visant à harmoniser les intérêts de l'État avec ceux de la filière forêt-bois à l'échelle nationale (GUERIN-TURCQ, 2024). Cette position reflète un rejet croissant de la gestion multifonctionnelle des forêts. Ainsi, bien qu'un nombre croissant d'acteurs plaide actuellement pour une prise en compte renforcée de cette multifonctionnalité, la gestion des forêts privées restent souvent très monofonctionnelles.

Des attentes sociétales plurielles et sources de tension

Aujourd'hui, la demande sociale liée à la gestion et à l'utilisation des forêts est à la fois diverse et en constante évolution (DODIER, 2019). Ce phénomène s'explique en partie par la diversification des acteurs impliqués dans la gestion forestière, chacun ayant des visions et des attentes variées. Ainsi, selon Boutefeu (2005), une partie des sociétés urbaines tend à idéaliser la nature, la percevant comme « sauvage » et « primaire ». Cette « fièvre de la chlorophylle », comme il l'appelle, s'est intensifiée, en particulier avec la l'intérêt grandissant de la société civile pour les espaces forestiers depuis la pandémie de COVID-19. En 2021, l'enquête de l'ONF « Parlons forêt » a recueilli les réponses de 1000 personnes concernant leur sensibilité aux forêts françaises. Les résultats de cette dernière montrent que 74% des répondants s'intéressent aux sujets liés à la forêt. Parmi eux, 49% manifestent une sensibilité particulière envers les arbres, la nature, la faune et la flore. Par ailleurs, 41% des répondants estiment que les services de régulation fournis par la forêt sont essentiels. Selon 58% des participants, le principal bienfait de la forêt réside dans ses effets sur l'état psychologique et 90% des français considèrent ainsi qu'elle est source de bien-être. De plus, 40% des interrogés déclarent se rendre en forêt au moins une fois par mois. En outre, 60% d'entre eux affirment que la pandémie de COVID-19 a renforcé leur désir de fréquenter les forêts. Enfin, une majorité de 65% exprime une préoccupation quant à l'état des forêts, avec une considération particulière de la part des habitués de ces espaces. Parallèlement, les sylviculteurs, placent l'aspect économique en tête de leurs priorités, suivi par les enjeux environnementaux et sociaux (DEUFFIC, 2024). De fait, l'économie forestière constitue le fondement même de leur profession (BOUTEFEU, ARNOULD, 2006). Toutefois, ces professionnels revendiquent avoir adopté des pratiques durables bien avant que cela ne devienne une exigence sociétale (ARNOULD & CALUGARU cités par BONDON, 2022).

Cette diversité des attentes vis-à-vis des forêts peut entraîner des tensions, voir des conflits entre les acteurs. La notion de conflit est ici entendue comme une « incompatibilité d'idées, de comportements, de rôles, d'intérêts, ou de valeurs parmi des individus ou des groupes évoluant au sein d'un même territoire et dont l'un des groupes empêche l'autre de réaliser ses objectifs » (ECKERBERG, SANDSTROM, 2013, cité par DEUFFIC, MORAGE, RICHOU, 2024). Bien que le grand

public ne formule pas explicitement ses revendications concernant les modes de gestion forestière, ces dernières s'appliquent aux modes de gestion des sylviculteurs. Ainsi, les tensions se cristallisent souvent autour du productivisme industriel (DEUFFIC, MORAGE, RICHO, 2024).

Par exemple, ce dernier contraint le maintien des paysages forestiers avec la pratique de coupes rases. Cette méthode de gestion intensive provoque une opposition croissante, particulièrement parmi les néo-ruraux. Ces pratiques, perçues comme des perturbations du paysage ou des menaces à l'intégrité des écosystèmes forestiers, sont souvent mal acceptées par les riverains (BOUISSET, POTTIER, 2009, cité par MORA, BANOS, 2014). Conséquemment, les collectivités locales réagissent en intégrant ces préoccupations dans les documents d'urbanisme, dans le but de préserver l'attractivité de leur territoire (MORA, BANOS, 2014). Les forestiers défendent cependant les coupes rases en arguant qu'elles permettent de passer d'une biodiversité de milieu fermé à une biodiversité de milieu ouvert, bénéfique pour certaines espèces telles que le Fadet des Laiches. Cependant, il faut préciser que certains forestiers dénoncent l'industrialisation de la forêt, qu'ils considèrent comme une négation de leur métier (France Télévision, Sur le Front, 2021). Ainsi, des modes de gestion alternatifs, comme la sylviculture à couvert continu (ProSylva), gagnent en popularité, bien que leur capacité à répondre aux réalités du marché soit encore débattue. De fait, la demande croissante de produits dérivés du bois par la société nécessite des méthodes de gestion forestière suffisamment intensive pour être satisfaite. La gestion intensive des forêts privées pose également des défis majeurs pour la fréquentation du public, en raison des contraintes liées à la sécurité et à la préservation des ressources forestières. D'une part, les risques inhérents à la gestion sylvicole, tels que la chute de branches ou d'arbres, posent des dangers significatifs pour les usagers, rendant la cohabitation difficile sans encadrement spécifique. D'autre part, certains propriétaires forestiers restreignent l'accès du public en raison des dégradations observées sur leurs parcelles, telles que le piétinement volontaire des jeunes plants. Ainsi, la fréquentation croissante des espaces boisés par des usagers non propriétaires suscite des tensions, nécessitant une renégociation des légitimités d'action entre propriétaires et utilisateurs. En France, où la propriété privée est traditionnellement exclusive, ces espaces peuvent être perçus comme des biens privés à usage commun (DEUFFIC, 2024). Aux antipodes du productivisme, des organismes et/ou particuliers s'orientent vers la renaturation de massifs. C'est par exemple le cas de l'association Francis Hallé, qui lance en 2023 un projet de « forêt primaire » visant à sanctuariser 70 000 hectares dans les Ardennes. Cependant ce projet se heurte à un rejet.

Les tensions relatives à la multifonctionnalité des forêts posent donc un véritable enjeu de paix sociale. Au sein même de la filière forêt-bois, les acteurs adoptent des postures variées vis-à-vis des revendications sociétales. Eux-mêmes citoyens, ils sont sensibles aux enjeux politiques et environnementaux, ce qui reflète une diversité d'opinions et d'attitudes face aux défis actuels (DEUFFIC, 2024). Certains professionnels, tel que Jean-Claude Sève, directeur général du FCBA, expriment leurs craintes face à la mise en avant de la multifonctionnalité, la considérant parfois comme une « faiblesse intellectuelle » (BARTHOD, 2015). D'autres professionnels, conscients des revendications sociétales, cherchent à s'adapter au contexte contemporain. Selon DEUFFIC, cette vision progressiste est surtout issue des propriétaires féminins et / ou issus de professions supérieures (2024). Nonobstant, on constate une prise en compte croissante d'enjeux environnementaux et d'usages du grand public. Cependant, cette dernière est due à la modification des conditions d'exercice de leur activité par la prise en compte de ces enjeux. Ce rapport pragmatique permet de comprendre pourquoi la référence à des usages ou des regards différents n'émane pas d'acteurs institutionnels mais d'acteurs locaux en prise directe avec les contraintes pratiques (CANDEAU, DEUFFIC, 2024).

Une réglementation de la multifonctionnalité

Comme constaté plus tôt, la forêt est pourvue d'un appareil législatif autonome depuis la création du premier code forestier par Philippe de Valois en 1346. Ce dernier fût remanié au fil des siècles afin de s'adapter aux évolutions sociétales. Par exemple, dans un contexte de formalisation et de légifération des principes du développement durable, la loi n°85-1273 relative à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt du 4 décembre 1985 établit de façon explicite l'idée que les forêts publique et privées doivent satisfaire une multiplicités de rôles différents : "Cette mise en valeur (...) doit tendre à satisfaire les besoins de la nation en développant la production, la récolte, la valorisation sur le territoire national et la commercialisation des produits forestiers, à assurer la préservation des équilibres biologiques indispensables, à faciliter l'accueil du public dans le respect des peuplements forestiers et en tenant compte des droits des propriétaires."

De même, à l'échelle internationale, la notion de gestion forestière durable est clarifiée lors de la conférence d'Helsinki en 1993 : "gestion et utilisation des forêts et des terrains boisés, d'une manière et à une intensité telles, qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, au niveau local, national et mondial, et qu'elles ne causent pas de préjudice aux autres écosystèmes". Ces principes de gestion durable sont formalisés à travers les 6 critères d'Helsinki :

- ❖ Conservation et amélioration des ressources forestières et de leur contribution aux cycles mondiaux du carbone
- ❖ Maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers
- ❖ Maintien et encouragement des fonctions de production des forêts
- ❖ Maintien, conservation et amélioration de la diversité biologique
- ❖ Maintien et amélioration des fonctions de protection
- ❖ Maintien des aménités (accueil, qualité du paysage)

S'inscrivant dans cette dynamique internationale, le Premier ministre Lionel Jospin commande en 1997 un rapport de recommandations sur les orientations à donner aux forêts afin d'amender la législation nationale. Le député Jean-Louis Bianco livre ce rapport sous le titre "La forêt : une chance pour la France" en 1998. Si ce rapport préconise un renforcement de la filière sylvicole, il recommande également de prendre en compte une multifonctionnalité d'inspiration européenne et tente d'avancer un modèle de gestion durable national (BONDON, 2022). Selon cette vision, « la [gestion] et l'utilisation des forêts et des terrains boisés, doit se faire d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes aux niveaux local, national et mondial, et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes » (BIANCO, 1998, cité par BONDON, 2022). Aussi, le rapport ajoute deux dimensions importantes : « La gestion durable est un processus qui se construit, et pas seulement un résultat qui se constate » et « elle doit être démocratique et non technocratique, c'est-à-dire impliquer et motiver tous les, acteurs, les citoyens-consommateurs, les propriétaires, les gestionnaires et les industriels » (BIANCO, 1998, cité par BONDON, 2022). Ainsi, la notion de concertation pour la multifonctionnalité des forêts est introduite dans le droit français.

En vertu de ce rapport, la loi n°2001-602 du 9 juillet 2001, dite "loi d'orientation sur la forêt" (LOF) établit les différentes fonctions de la forêt sur un même plan (CANDEAU, DEUFFIC, 2009) : "La mise en valeur et la protection des forêts sont reconnues d'intérêt général. La politique forestière prend en compte les fonctions économiques, environnementales et sociales des forêts. Elle a pour objet d'assurer la gestion durable des forêts et de leurs ressources naturelles, de développer la qualification des emplois en vue de leur pérennisation, de renforcer la compétitivité de la filière de production forestière, de récolte et de valorisation..." (article 1 LOF). La loi suggère ainsi que la

multifonctionnalité serait synonyme de gestion durable. Selon l'article L 124-1 du Code Forestier, une gestion durable est assurée par : un document d'aménagement arrêté, un plan simple de gestion agréé (PSG), un règlement type de gestion (RTG). Cependant, il faut souligner le caractère très subjectif de la gestion durable. De fait, aucuns indicateurs de durabilité ne sont spécifiés dans les textes de lois. Finalement, si la notion de multifonctionnalité est inscrite dans cette loi, "sa traduction en termes de programme d'actions et de normes à respecter n'est pas précisée". (CANDEAU, DEUFFIC, 2009). Cependant, "la notion de multifonctionnalité a progressivement acquis une forte dimension normative en raison notamment de son instrumentation dans la construction des politiques publiques". (BONAL et al, 2012, cité par MORA, BANOS, 2014).

Parallèlement à l'adoption de cette loi, le début des années 2000 est marqué par l'émergence de reconnaissance des aménités rendues par l'environnement dans le domaine forestier. Outre la production de bois, les services de régulation des aléas, de régulation du climat, de biodiversité et de séquestration carbone sont de plus en plus considérés et valorisés par les ingénieurs forestiers. En 2014, la fixation et le stockage carbone sont reconnus d'intérêt général à l'article L 112-1 du code forestier. Afin de valoriser le maintien de ces services, et donc d'une certaine multifonctionnalité, l'article 1 du Code Forestier stipule en 2003 que : "la recherche de justes contreparties pour les services rendus par la forêt et les forestiers peut être réalisée lorsque cela conduit à des contraintes et à des surcoûts d'investissement et de gestion". Ultérieurement, la consultation nationale Grenelle de l'environnement de 2007 propose de s'appuyer sur les services écosystémiques rendus par la forêt en les rémunérant ou en les compensant pour les valoriser (BONDON, 2022). Cet objectif a été intégré dans le cadre juridique français par la loi Grenelle 1 en 2009. L'aménité la plus concernée par la rémunération est aujourd'hui celle de la séquestration du carbone, avec le développement et l'essor récent du Label Bas-Carbone qui permet de certifier et de valoriser les réductions d'émissions de particuliers au travers de projets forestiers.

Depuis une dizaine d'années, la multiplication de revendications hétérogènes relatives à la gestion forestière et à la prise en compte de la multifonctionnalité forestière s'accompagne d'une appropriation politique de l'ensemble des partis. Par exemple, le 15 septembre 2020, la proposition de loi n°3314 intitulée « La forêt : un bien commun » est déposée à l'assemblée nationale par sa rédactrice Mathilde Panot aux côtés d'autres membres LFI afin d'encadrer les pratiques de coupes rases en restreignant les possibilités offertes aux propriétaires forestiers de procéder à des coupes continues sur des parcelles excédant deux hectares (BONDON, 2022). L'argumentaire de cette proposition souligne la nécessité de préserver la multifonctionnalité des forêts, incluant leurs fonctions sociales et écologiques. Dès sa soumission à l'assemblée nationale, la loi est renvoyée vers la commission des affaires économiques ayant pour mission d'étudier et de rédiger un rapport de conclusions et de potentiels amendements, avant qu'elle ne soit discutée en séance plénière. A ce jour, ce rapport n'est pas disponible.

Un autre exemple de questions que soulève la multifonctionnalité est donné par la loi 2023-54 qui renforce les sanctions relatives à la fréquentation non-autorisée des forêts privées. Celle-ci visait initialement à limiter l'engrillagement des espaces naturels afin de rétablir une continuité écologique de la faune. Or, cette pratique est importante pour les sylviculteurs afin de maintenir leur activité en permettant la régénération naturelle des peuplements. Malgré cela, à l'issue des négociations avec le lobby des associations écologistes, ils acceptent cette contrainte en échange d'une augmentation des amendes pour fréquentation non autorisée de leur propriété : "Sans préjudice de l'application de l'article 226-4, dans le cas où le caractère privé du lieu est matérialisé physiquement, pénétrer sans autorisation dans la propriété privée rurale ou forestière d'autrui, sauf les cas où la loi le permet, constitue une contravention de la 4e classe." (Article 8 de la loi 2023-54). Ce texte limite conséquemment le développement de la multifonctionnalité au sein des massifs privés.

2.2. La concertation comme mécanisme de conciliation

La conciliation des enjeux nécessaires à la multifonctionnalité des espaces de nature est depuis toujours mise en œuvre au travers de dispositifs sociaux plus ou moins inclusifs. Parmi ces derniers, la concertation se distingue comme une démarche particulièrement propice et efficace.

Définition

La concertation est une démarche de dialogue entre différentes parties prenantes visant à échanger des points de vue afin d'initier leur convergence vers une vision partagée. Elle vise à faciliter la prise de décisions inclusives et consensuelles relatives aux problématiques d'intérêt commun. En France, cette démarche est reconnue comme essentielle dans la phase préparatoire des projets. De facto, elle joue un rôle crucial dans l'acceptabilité, c'est-à-dire la mesure dans laquelle la population admet un projet (LASLAZ, 2019), et dans la légitimité, c'est-à-dire la reconnaissance de la validité et du bien-fondé du projet par la population (WEBER, 1919), en favorisant l'inclusion des parties prenantes. Ainsi, le processus de concertation doit impliquer l'ensemble des acteurs potentiellement affectés par la décision. En intégrant leurs préoccupations, il permet éventuellement d'appréhender de potentiels conflits d'intérêts et/ou d'usages. Dans cette perspective, il repose sur des principes de démocratie participative et de gouvernance partagée. De facto, la démocratie participative se réfère à l'ensemble des démarches visant à associer les citoyens au processus de décision politique (BLONDIAUX, 2021), tandis que la gouvernance partagée, implique un exercice du pouvoir réparti entre les parties prenantes, favorisant une prise de décision horizontale et collaborative pour remplacer la hiérarchie verticale traditionnelle (SEGAS, 2021).

Cette démarche peut être située sur une échelle de participation citoyenne plus ou moins inclusive. Par exemple, la sociologue américaine Sherry ARNSTEIN, positionne une concertation réussie dans la catégorie "partenariat" (ARNSTEIN, 1969) (Figure 1).

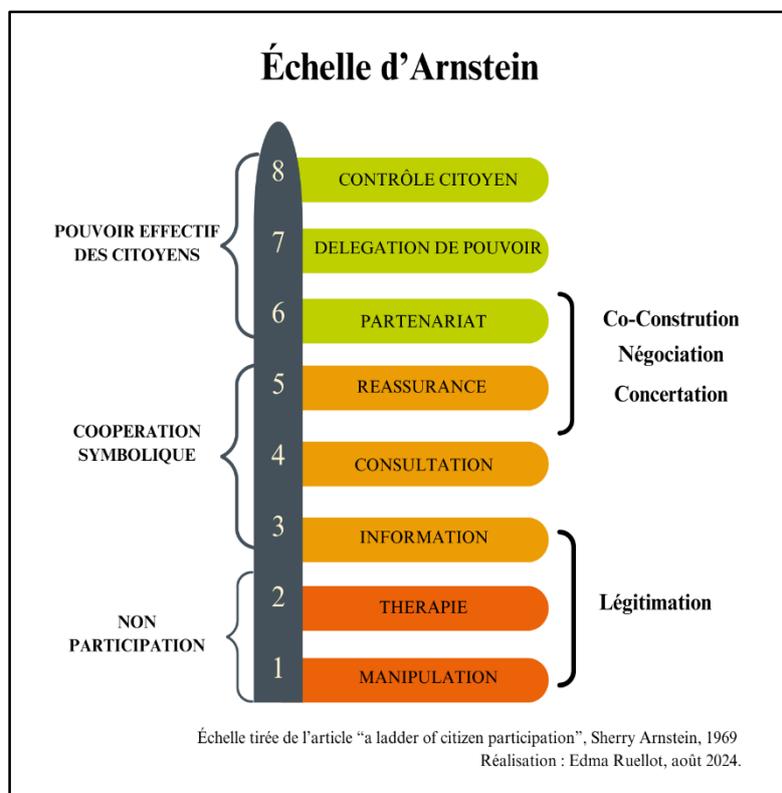


Figure 2 : Échelle de participation citoyenne d'Arnstein

(Ruellot, 2024)

Principes, étapes, mise en œuvre

Les démarches de concertation se veulent donc inclusives, transparentes et équitables. Au sein des guides de concertation territoriale, leur mise en œuvre se décline généralement en 3 phases (Figure 2). La première phase concerne la définition et la préparation des conditions de la concertation, la seconde se concentre sur le déploiement du processus, tandis que la dernière étape porte sur la diffusion des résultats et sur l'évaluation de la démarche.

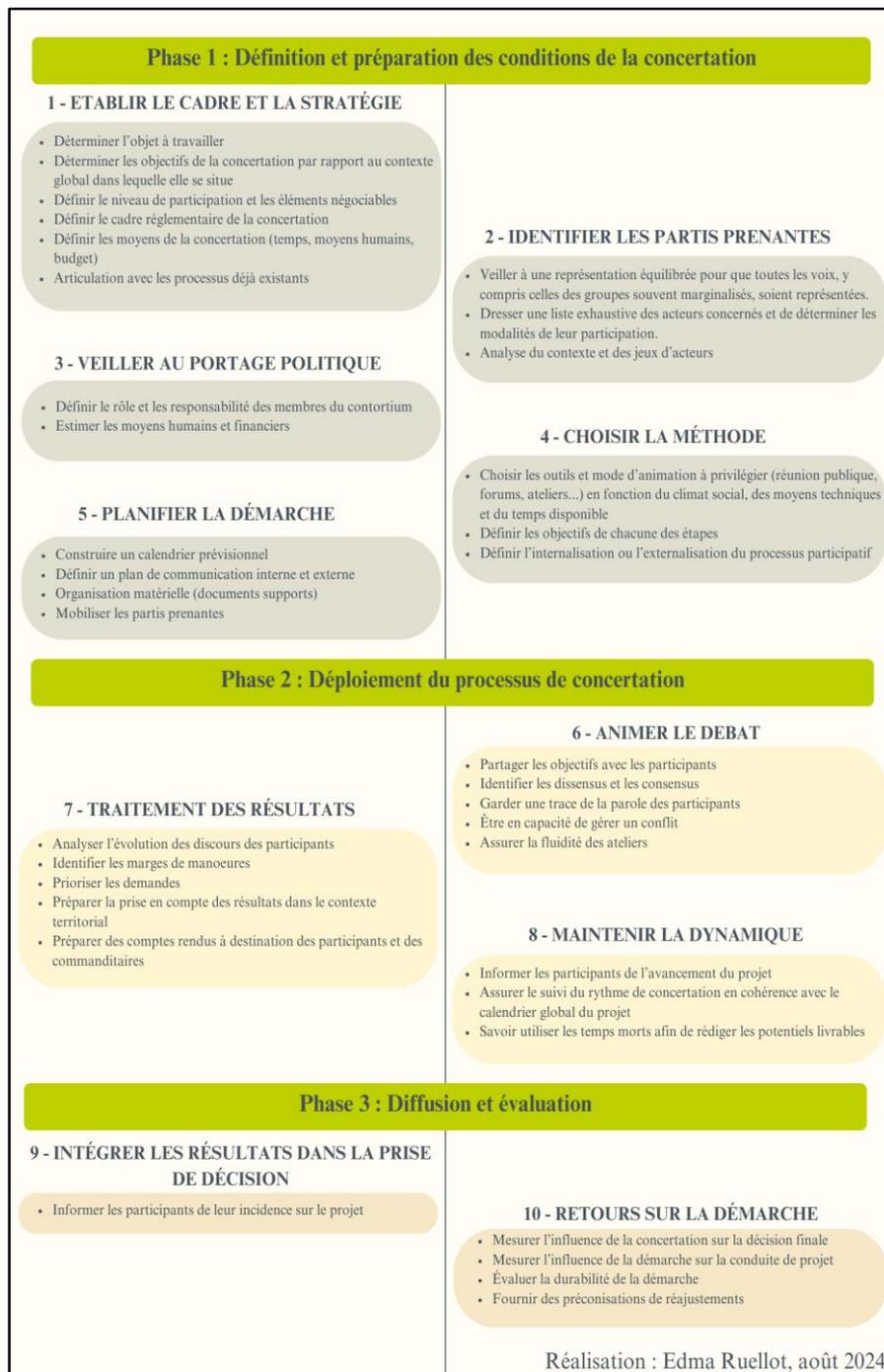


Figure 3 : Phases de mise en œuvre de la concertation.

Réalisé à partir du Guide Méthodologique pour la concertation des Val-de-Marnais, 2007.

Les principales contraintes et limites de la concertation

Si la concertation a pour objectif d'opérer de la conciliation, il est nécessaire de considérer ses limites. De fait, cette démarche doit être rigoureusement conduite afin de ne pas engendrer de dégâts sociaux. Un des risques principaux réside dans le déséquilibre hiérarchique ressenti entre les participants. De fait, l'interaction entre individus ou groupes sociaux est au cœur de la dynamique du pouvoir. Ce dernier n'est pas un attribut des acteurs et donc comme une fatalité, mais comme une relation dynamique, se manifestant à travers des rapports de force. Ainsi, l'atteinte des objectifs de certains acteurs dépend largement des stratégies mises en œuvre par les autres. Dans le cas des forêts, selon DEUFFIC et CANDEAU, ce déséquilibre favorise les collectifs organisés, souvent issus du secteur privé, au détriment de la société civile (2009).

Une des limites supplémentaires de la concertation est une prise de décisions mal évaluée par certains participants. Par exemple, il peut arriver que la démarche aboutisse à l'établissement de nouvelles règles "dont certains participants n'ont pas évalué les effets". Or, toute renégociation postérieure favorise la détérioration des relations. De surcroît, il arrive que certains participants, par manque d'intérêt ou dans un souci d'efficacité, négligent les aspects qui ne les concernent pas directement. Ils peuvent alors subir alors des décisions qui in fine pourraient les affecter (GUIHENEUF, 2023).

L'absence potentielle d'acteurs clés est également une contrainte notable dans le processus de concertation. De facto, certains acteurs peuvent s'y montrer réticents et choisir de ne pas y prendre part. Or, l'absence d'individu ou de structure particulièrement concernées empêche le traitement adéquat des enjeux et compromet l'efficacité de la démarche. En outre, les contraintes organisationnelles peuvent également empêcher la présence de certains participants (CHEREQUE, 2024).

Un autre problème fréquent est le risque de désengagement et de perte de confiance des participants. Ce phénomène se manifeste fréquemment lorsque leurs contributions ne sont pas prises en compte. Il est donc impératif de maintenir leur intérêt en assurant que leurs apports seront valorisés et intégrés dans le processus décisionnel. Pour ce faire, il est essentiel de définir clairement, dès le début, les éléments qui seront réellement négociables et ceux qui ne le seront pas. En l'absence de cette clarté, le manque de transparence quant aux règles du processus peut en limiter la portée et réduire l'engagement des participants (GUIHENEUF, 2023).

Enfin, la pérennisation des démarches de concertation constitue généralement un défi majeur. Le plus souvent, en l'absence de portage politique, les dynamiques engagées par la concertation ont tendance à disparaître. De fait, ce portage assure souvent la coordination des phases et des acteurs ainsi que le financement de l'animation. Ainsi, si les participants apparaissent parfois volontaires afin de poursuivre la démarche, l'absence de moyens humains (médiateur, coordinateur) rend difficile le maintien d'un cadre efficace pour la concertation. Une des solutions identifiées pour pallier à cette problématique pourrait être celle de la mise en réseau des démarches de concertation en forêt (ARNOULD, 2024). De fait, en mutualisant les ressources et les moyens, ces démarches renforcent leur visibilité et gagnent en importance sur la scène politique locale.

Multiplication des démarches de concertation au sein de la filière forêt-bois

Comme évoqué précédemment, dans le domaine de la gestion des forêts, « gestion durable » et « multifonctionnalité » sont intrinsèquement liées et doivent désormais s'accompagner d'un impératif supplémentaire : celui de la participation citoyenne (RIEGEL, 2018, cité par BONDON, 2022). La loi de 2001 introduit les Chartes forestières de territoire (CFT) comme un instrument essentiel pour l'adaptation de la politique forestière aux réalités locales, selon le principe « une problématique, des acteurs, un territoire, une charte » (WEISS, 2003). Ces chartes permettent, sur des territoires pertinents en fonction des objectifs visés, l'établissement de programmes d'actions pluriannuels intégrant la multifonctionnalité des forêts locales. Elles fonctionnent comme un outil incitatif par le biais de conventions établies entre propriétaires forestiers et divers acteurs, tels que les opérateurs économiques, les établissements publics, les associations de protection de l'environnement, les collectivités territoriales, ou l'État (article 12, loi d'orientation forestière, juillet 2001) (CANDEAU, DEUFFIC, 2009). Les CFT favorisent également l'intégration d'usagers, inscrivant ainsi l'aménagement forestier dans un projet de territoire cohérent (WEISS, 2003). Le processus de rédaction de ce document implique ainsi une forme de concertation territoriale.

Cependant, la concertation n'est pas toujours bien perçue des forestiers. Les outils tels que les CFT produiraient de fait un « cadre normatif du dispositif d'intervention publique » (CANDEAU, DEUFFIC, 2009). De fait, la reconnaissance institutionnelle de controverses, transformerait « ce qui n'est au départ qu'un trouble, un vague problème de surfréquentation ou de disparition d'espèces, plus ou moins singulier et localisé en une catégorie légitime de problème public » (CANDEAU, DEUFFIC, 2009). En outre, cette reconnaissance implique que sans une formulation officielle du problème, celui-ci reste ignoré ou non reconnu. La méfiance de la concertation par les forestiers provient également de l'introduction d'acteurs extérieurs à la filière forêt-bois dans le processus de prise de décision à l'échelle locale. Ainsi, les démarches de concertations peuvent initier des « changements qui tendent à privilégier non pas une dynamique de décroisement en direction de la société mais plutôt un processus de recloisonnement autour de la logique de filière » (SERGENT, 2017, cité par BONDON, 2022).

Malgré cela, les démarches de concertations se multiplient au sein de la filière. Initialement centrées sur des questions techniques, telles que l'adaptation au changement climatique, ces démarches évoluent progressivement pour inclure des problématiques liées à la multifonctionnalité et à la conciliation des usages. Dans cette optique, les projets de Living Lab se développent de manière exponentielle en France. Cette dynamique a été stimulée par l'élaboration d'un cadre méthodologique pour les Living Labs forestiers par le chercheur Maxence Arnould en 2021. Dans le cadre du programme de recherche PEPR FORESTT, lancé en septembre 2024, il prévoit d'évaluer les démarches de concertation engagées sous la dénomination Living Lab. Ce travail vise à garantir la rigueur méthodologique nécessaire pour maintenir la crédibilité de cette démarche. En outre, il souligne l'importance des démarches participatives dans le processus de concertation.

2.3. La multifonctionnalité sous le prisme des services écosystémiques

Les services écosystémiques sont des « biens et services que les hommes peuvent tirer des écosystèmes, directement ou indirectement, pour assurer leur bien-être » (MEA, 2005). Pour certains auteurs, la pluralité de ces services est une caractéristique qui serait à même de favoriser une gestion multifonctionnelle des espaces de nature (cf. Dufour et al., 2016 dans vertigo). En rendant visible les différentes fonctions associées à un écosystème donnée, cette notion de service encouragerait le fait de les prendre en compte. Ainsi, cette notion est parfois utilisée ou proposée dans le cadre de démarches de concertation.

Présentation des services écosystémiques forestiers

La notion de service écosystémique émerge au sein de la communauté scientifique dans les années 1970. Elle est par la suite reconnue et popularisée par le rapport MEA (Millennium Ecosystem Assessment) publié en 2005 par les Nations Unies. Ce rapport qui visait à évaluer l'altération des écosystèmes par les sociétés a de fait mis en exergue la dépendance de ces dernières à l'environnement. L'établissement de cette relation systémique légitime conséquemment la protection des écosystèmes.

Le rapport MEA classe les services rendus par la nature en 4 catégories :

- ❖ Les services d'approvisionnement concernent les biens matériels et tangibles pouvant être prélevés au sein des écosystèmes (bois, ressources alimentaires, eau douce, ressource génétique, produits biochimiques)
- ❖ Les services de régulation sont associés aux processus biophysiques modérant les processus écologiques naturels (atténuation du changement climatique, pollinisation, microclimat, protection contre les aléas naturels, qualité de l'eau, régulation sanitaire). Ils sont intangibles.
- ❖ Les services de support assurent la création et le maintien de l'ensemble des services rendus par la nature (cycle de l'eau, cycle des nutriments, maintien de la biodiversité, formation et rétention des sols).
- ❖ Les services culturels correspondent aux satisfactions liées aux bénéfices immatériels des écosystèmes (bien-être, activités récréatives, éducation et sensibilisation, activités de recherche, tourisme, patrimoine, identité et spiritualité).

Si les services écosystémiques portent des valeurs d'usages directs (consommation, production, récréation) et indirects (régulation climatique, pollinisation...), ils possèdent également des valeurs de non-usage tels que les valeurs d'existence (biodiversité) ou d'héritage (patrimoine).

Dans le cas des forêts, l'ensemble de l'écosystème permet la fourniture de services écosystémiques, via une pluralité de structure et processus biophysiques tels que la décomposition des débris végétaux et animaux, la photosynthèse, la croissance des arbres, les échanges racinaires de nutriments entre les arbres et les champignons, l'évapotranspiration, etc. (Rapport EFESE, 2018). L'ensemble de ces processus rendent des fonctions écologiques (écoulement de l'eau, production de biomasse, absorption de CO₂ et de COV (Composés Organiques Volatiles, etc.) qui à leur tour prodigent des services bénéficiant aux sociétés. Selon le rapport EFESE, ces derniers sont au nombre de 22 (Figure 3). Ainsi, souvent appréciées pour les aménités qu'elles confèrent à leurs usagers, les forêts, notamment les péri-urbaines, influencent l'attractivité des territoires sur lesquels elles sont ancrées. On les reconnaît particulièrement pour leurs rôles de régulation des températures, de patrimoine local et d'espace récréatif.

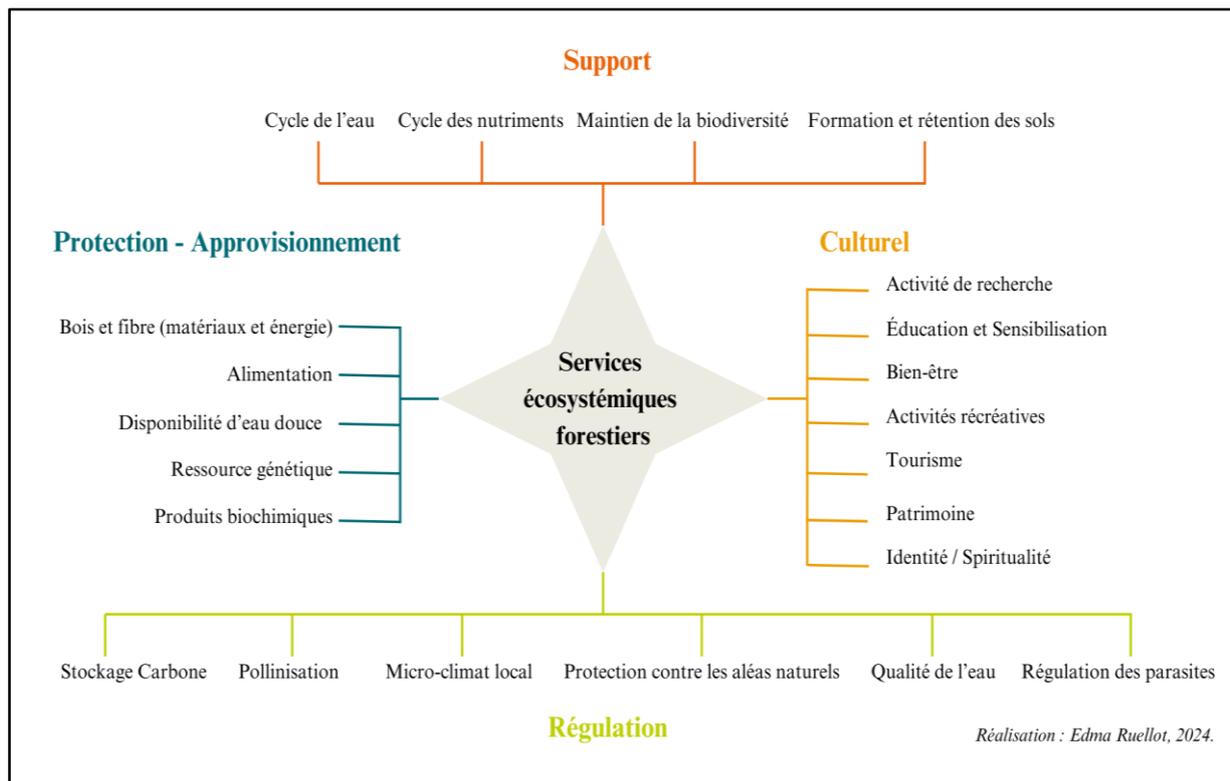


Figure 4 : Présentation des services écosystémiques forestiers

(Ruellot, 2024)

Utilisation des services écosystémiques dans une démarche de concertation

Si la notion de service écosystémique est traditionnellement associée à une perspective économique, elle peut être appropriée dans une variété d'autres champs. Pour certains auteurs, elle s'avère particulièrement pertinente dans les domaines de l'animation et de l'aide à la décision. Selon CAPDEVILLA et LABAJOS (2015), elle permet notamment de faciliter les discussions en offrant une grille de lecture complète des fonctions assurées par un territoire (2015). La notion de service écosystémique révèle notamment les valeurs de non-usage généralement peu tangibles (CHEVASSUS-AU-LOUIS et al., 2019). De fait, "en associant les dynamiques biophysiques et les demandes sociales au sein d'une même situation conjoncturelle, la notion de service écosystémique combine système écologique et système social" (CATALON, 2015). Elle induit une certaine interdépendance de ces entités. Cette dernière est formalisée par les notions d'éco-complexe (BLANDIN, 1985) ou anthroposystème (LEVEQUE et al, 2003). Cette coopération potentielle entre homme et nature invite à visualiser l'environnement comme un choix prospectif et non comme une contrainte (CATALON, 2015). Dans cette perspective, l'utilisation de la notion de service écosystémique apparaît donc comme pertinente dans la conduite d'une démarche de concertation.

Ainsi, afin de rendre cette notion plus appréhendable, des travaux proposent des approches par les services écosystémiques dans les domaines de la concertation et de la prise de décision (DUFOR et al, 2014, cité par CATALON, 2015). C'est notamment le cas du projet ESWADI (Utilising the Ecosystem Services Approach for Water Framework Directive Implementation – Utilisation de l'Approche par les Services Écosystémiques pour la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau) dans le cadre duquel une étude de cas est menée sur le bassin versant de la Dordogne Moyenne, avec pour objectif d'analyser la « restauration de la mobilité de la rivière et ses impacts, tant positifs que négatifs, sur les usages ». Pour ce faire, des ateliers de concertations centrés sur les processus hydromorphologiques à travers le prisme des services écosystémiques ont été organisés. Le

déroulement des ateliers commence par une présentation détaillée de la dynamique sédimentaire par une chercheuse, fournissant ainsi aux participants (usagers associatifs et privés, responsables et gestionnaires de la Dordogne) un cadre scientifique solide sur les liens entre fonctionnement physique et les usages associés à la rivière. Ensuite, les participants travaillent sur la relation entre les services écosystémiques et les processus en attribuant des notes sur l'impact de chaque processus sur les services identifiés. Selon les conclusions du projet ESWADI, l'utilisation de l'approche des services écosystémiques facilite la caractérisation et l'évaluation des bénéfices associés à la protection et à la restauration des écosystèmes. Enfin, en favorisant un dialogue constructif sur les processus écologiques, ils contribuent à une compréhension partagée et à une prise de décision plus éclairée dans la gestion des écosystèmes. Dans cette perspective, l'utilisation de la notion de service écosystémique apparaît donc comme pertinente dans la conduite d'une démarche de concertation.

3. PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX : UN ÉTAT DES LIEUX A TRAVERS UNE REVUE DE LA LITTÉRATURE

Ce rapport a été réalisé par Élodie Brahic (INRAE, UR ETTIS) dans le cadre du projet Sylva-Cités, il est disponible dans les livrables du projet sur la page projet du site internet du CNPF NA (<https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/sylva-cites>).

4. METHODOLOGIE DE LA DÉMARCHE DE CONCERTATION DÉVELOPÉE ET MISE EN PLACE AU COURS DU PROJET SYLVA-CITÉS

Toute la méthodologie de la démarche de concertation Sylva-Cités est reprise et expliquée de manière détaillée dans un guide méthodologique, disponible dans les livrables du projet et sur le site internet du CNPF NA (<https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/sylva-cites>).

5. LES SITES D'ÉTUDE REALISÉS ET EXPÉRIMENTÉS AU COURS DU PROJET SYLVA-CITÉS

5.1. Vue d'ensemble des sites d'étude et critères de sélection

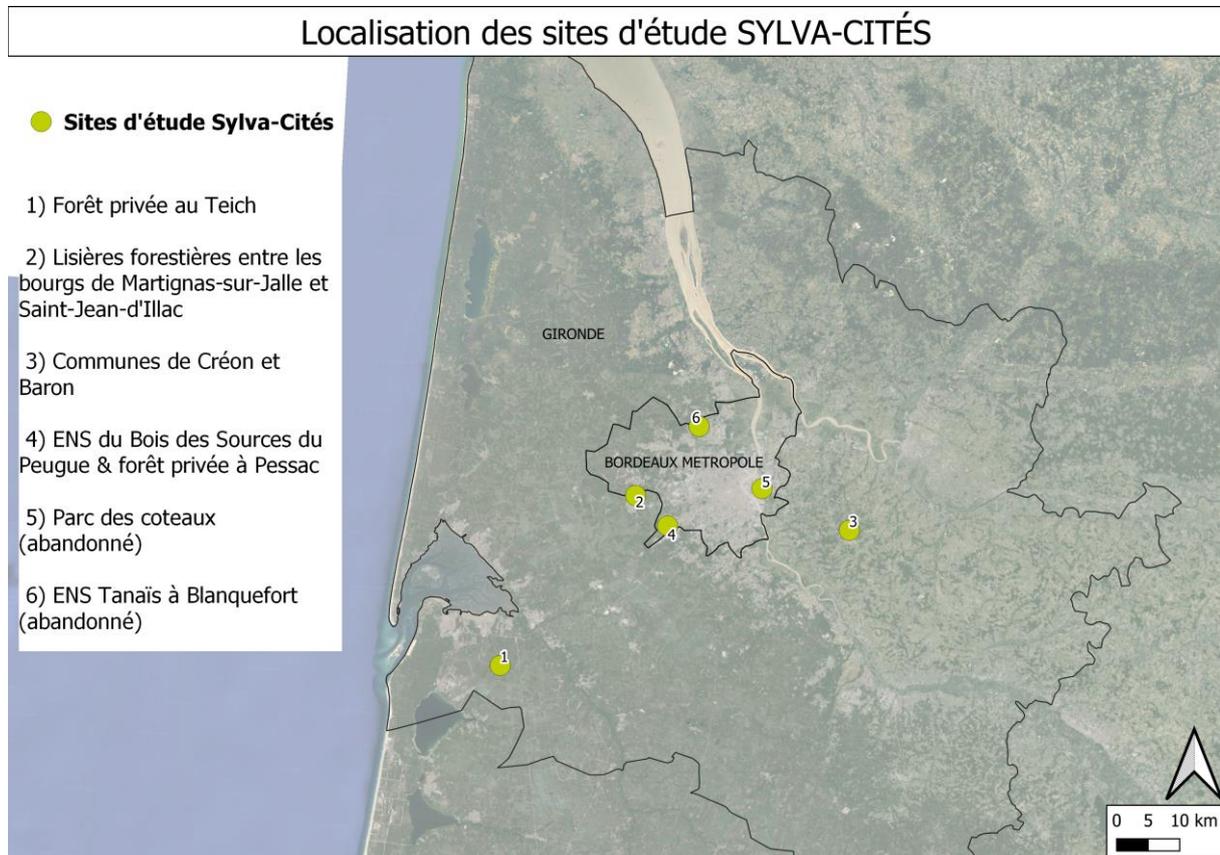


Figure 5 : Carte de localisation des sites d'étude Sylva-Cités

(Chèrèque 2024)

La carte ci-dessus présente la localisation géographique des différents sites d'étude expérimentés pendant la durée du projet. Trois de ces six territoires (N°1, 2 et 5 sur la figure 4) ont été pré-identifiés en amont du projet lors de sa conception via les retours d'expérience du projet Sylv'valor et les échanges avec les membres du consortium- (notamment la SFCDC et le SYSDAU).

Pour les autres, un atelier d'intelligence collective interne aux membres du consortium du projet Sylva-Cités a été organisé le 25 mars 2024. En amont de cet atelier, les participants pouvaient proposer des potentiels territoires d'étude répondant aux critères suivants :

- Espace forestier péri-urbain de plus de 10 ha, situé en Gironde
- Environnement socio-économique diversifié (grande typologie d'acteurs)
- Site facilement accessible en toute sécurité
- Premières idées d'enjeux identifiés en lien avec les services écosystémiques
- Ouverture d'esprit et engagement du/des propriétaire(s)/gestionnaire(s) dans la démarche

Lors de cet atelier, les membres du consortium ont été amenés dans un premier temps à construire une grille de positionnement des enjeux forestiers pour l'analyse des sites d'étude du projet Sylva-Cités. Dans un second temps, ils ont pu mettre en application cette grille sur les trois nouvelles propositions de sites d'étude présentés au cours de l'atelier (N°3, 4 et 6 sur la figure 4).

Grille de positionnement des enjeux forestiers pour l'analyse des living labs du projet Sylva-Cités

Construite en consensus par les membres du consortium lors de l'atelier d'intelligence collective du 25/03/2024

Living Lab :		0 = inexistant	1 = existant très faiblement	2 = existant faiblement	3 = existant moyennement	4 = existant fortement	5 = existant très fortement
Sujets	Indicateurs						
Thématique 1 : Durabilité environnementale							
État de la biodiversité	Surveillance de la diversité des espèces végétales et animales, qualité des populations (état, richesse, diversité, vulnérabilité, taille...)						
Ecologie du paysage	Nature, diversité des éléments de parcellisation (mosaïque, lisières, réseau hydrographique, etc.)						
Surveillance de la qualité de l'air et de l'eau	Mesure des niveaux de pollution atmosphérique et de la qualité de l'eau						
Gestion des ressources naturelles	Documents de Gestion Durable (PSG, CBPS, RTG) Certifications forestières (PEFC, FSC)						
Caractérisation de la fonctionnalité des sols	Critères pédologiques, agronomiques à croiser avec les objectifs du territoire						
Zonages de protection	Présence de zonages de protection réglementaire (Nombre, type et qualité) Et/ou d'autres types de zonages environnementaux (hors certification)						
Notions de paysage et ambiance forestière	Pérennité et évolutivité de ces aspects sur le site						
Thématique 2 : Réponse aux défis environnementaux							
Atténuation du changement climatique	Mesure des efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et accroître la séquestration du carbone Potentialité du site (production en m3/ha/an) en comparaison avec les volumes exploités et leur qualité (BO, BI, BE)						
Adaptation au changement climatique	Évaluation des mesures prises pour s'adapter au changement climatique Juger de l'adaptation des essences aux stations forestières et de la gestion forestière par rapport au contexte du territoire						
Gestion du risque incendie	Présence d'aménagements spécifiques et de DFCI locale						
Équilibre forêt-gibier	Initiatives préventives et curatives initiées						
Pollution du milieu	Présence de déchets, dépôts sauvages d'ordures						
Thématique 3 : Impact économique et social							
Création d'emplois	Évaluation des opportunités d'emploi générées par les activités forestières						
Contribution à l'économie locale	Mesure des retombées économiques dans la région						
Production de bois	Mesure de la quantité de bois prélevée et de sa qualité (essences, BO, BI, BE) Réponse aux besoins de la filière locale (débouchés)						
Durabilité de l'espace forestier (pression de la déforestation ?)	Présence d'autres opportunités (ex : photovoltaïque, zone constructible, Paiements pour Services Environnementaux...)						
Enjeux de l'exploitation forestière	Difficulté, complexité, dangerosité de l'exploitation (moyens particuliers ?) - morcellement du foncier						
Autres productions forestières (produits autres que le bois)	Existence, nature, quantité						
Thématique 4 : Participation communautaire							
Implication des acteurs	Évaluation de l'engagement des communautés locales, des entreprises et des organisations dans les projets portés au sein du territoire						
Perception de la valeur sociale	Reconnaissance des intérêts sociétaux des forêts sur le territoire, acceptation du public par les propriétaires / gestionnaires ?						
Acceptation locale	Évaluation du niveau de soutien et d'acceptation des initiatives forestières par la population locale Recensements des potentiels conflits et modalités de résolution						
Thématique 5 : Éducation et sensibilisation							
Programme éducatif	Présence de programmes de sensibilisation et d'éducation sur la gestion durable des forêts Diversité des intervenants (associatifs, public, certificateurs...)						
Collaboration universitaire pour la recherche et le développement	Présence de programmes de recherche et/ou d'essais expérimentaux						
Formations universitaires / techniques et sensibilisation	Formation d'étudiants / Sorties d'écoles sur le territoire						
Accueil et formation des professionnels	Supports de formation existants et potentiels						
Communication	Communication sur les pratiques et enjeux du territoire, Vulgarisation Accueil des médias						
Thématique 6 : Accueil du public							
Capacité d'accueil du public	Évaluation de l'accessibilité, qualité de l'accueil, disponibilité des services (toilettes, aire pique-nique, etc.) Évaluation du niveau d'information (panneaux, etc.)						
Fréquentation	Niveau de fréquentation et connaissance du profil et activités des visiteurs Capacité d'accueils d'événements et résilience du site face à ces événements (ex : conventions d'accueil ?)						
Loisirs	Pratique d'activités de loisirs sur le territoire, autorisées ou non						
Partage de l'espace	Nombre d'usages, typologie des usagers et des activités (existence de conventions ?) Cartographie des usages dans le temps et l'espace						
Perturbation du milieu par la fréquentation	Présence de risques induits par la fréquentation, Actions préventives et curatives initiées Gestion de la saisonnalité pour le milieu						

Figure 6 : Grille de positionnement des enjeux forestiers pour l'analyse des sites d'étude Sylva-

Au final, cette grille n'a pas vraiment été utilisée comme critère de sélection des sites d'étude mais plutôt comme support afin de bien identifier et comprendre les enjeux inhérents à chaque territoire.

Pour plus de détails, se référer au compte rendu de l'atelier.

5.2. Le premier site d'étude : La forêt du Nezer

Contexte et description du site

Située à une dizaine de kilomètres du Bassin d'Arcachon, cette propriété composée d'un bloc en un seul tenant de plus de 3000 hectares se situe au sein du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. Bien que localisée en dehors du tissu urbain, la proximité de ce massif de production aux agglomérations du Teich, de Gujan-Mestras et de la Teste-de-Buch en fait une forêt fortement fréquentée par le public.

Ce massif, appartenant à la CDC et géré par la SFDCDC (acteur relais pour ce site d'étude), est dédié en majorité à la production de bois et orienté vers une gestion à long terme. Même s'il est composé à 80% de pin maritime, de nombreuses lisières feuillues sont mises en place, et une certification FSC est en cours. On y retrouve 8 kms de pistes empierrées, 17,5 kms de routes goudronnées et 120 kms de pistes pare feu. Il s'agit également d'un territoire de chasse.

De plus, l'augmentation et la diversification des populations du territoire, accentuées après la crise Covid, apportent de nouvelles problématiques liées à une hausse de sa fréquentation (bien que privée), comme par exemple les dépôts sauvages d'ordures qui sont assez fréquents.

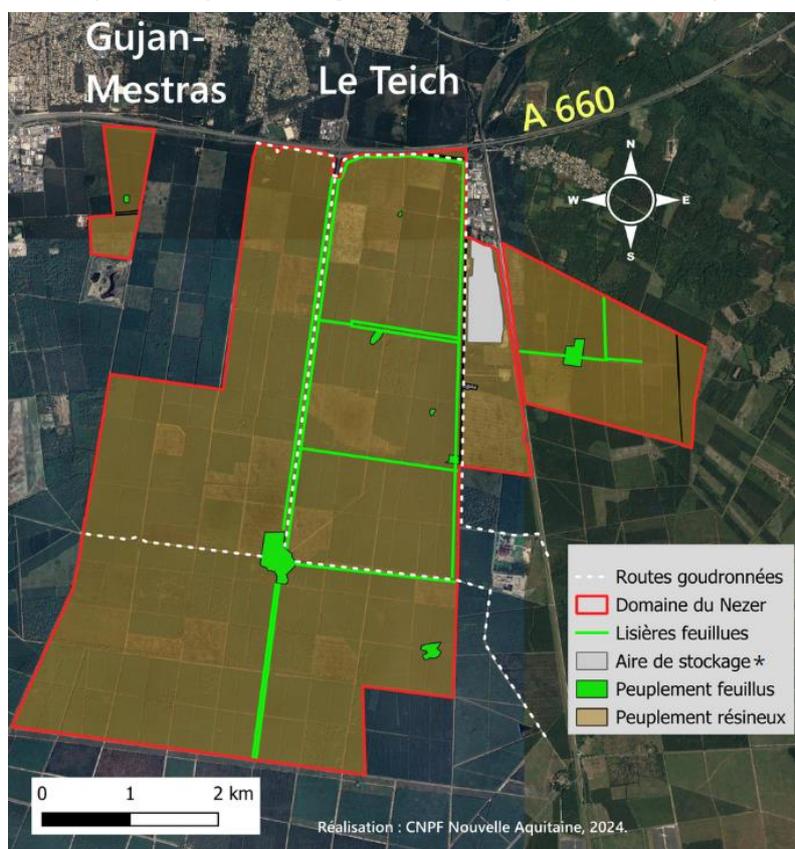


Figure 7 : Carte schématique de la forêt du Nezer

(Chèreque, Ruellot, 2024)

Atelier n°1 (21/05/2024)

Se référer au compte rendu de l'atelier.

Cet atelier a permis de réunir 27 participants et 3 observateurs pour 3 animateurs.



Figure 8 : Photographie prise au cours de l'atelier n°1 (Forêt du Nezer)

(Chèreque © CNPF)



Figure 9 : Nuage de mots utilisés par les participants pour décrire le site d'étude (Forêt du Nezer)



Figure 10 : Services écosystémiques retenus à la fin de l'atelier par les participants (Forêt du Nezer)

Atelier n°3 (03/12/2024)

Se référer au compte rendu de l'atelier.

Cet atelier a permis de réunir 21 participants et 1 intervenant pour 3 animateurs.

Les deux thématiques de l'atelier choisies avec l'acteur relais étaient :

- **Sensibilisation du public** : Comment pourriez-vous nous aider à sensibiliser les publics au respect de la propriété et de la forêt ? Comment faire passer les informations ? (Figure 12)
- **Sylviculture** : Comment s'inscrire dans les attentes d'une filière et de la société ? Comment concilier les enjeux dans un contexte de changement climatique à 15 ans ? (Figure 13)

Conclusion et perspectives du site d'étude

Pour la SFCDC, ce projet a été l'opportunité de vivre le ressenti des parties prenantes (connues et moins connues) sur la gestion au quotidien du massif du Nézer. Cette vision de leur gestion est éclairante et leur permet de mettre en avant les actions qui marquent chaque partie prenante. C'est une façon de prendre pleinement conscience de leur gestion au quotidien et de réaliser les bienfaits sur les différents acteurs à tous niveaux ; notamment sur les communautés très locales (voisins, asso,...).

Des partenariats sont envisagés dans un futur proche avec certains acteurs (sollicitations lors des diverses réunions).

SENSIBILISATION DU PUBLIC

COMMENT POURRIEZ-VOUS NOUS AIDER A SENSIBILISER LES PUBLICS AU RESPECT DE LA PROPRIETE DE LA FORET ?
COMMENT FAIRE PASSER L'INFORMATION ?



Figure 12 : Arbre à idées n°1 (Forêt du Nezer)

SYLVICULTURE

COMMENT S'INSCRIRE DANS LES ATTENTES D'UNE FILIERE ET DE LA SOCIETE ?
COMMENT CONCILIER LES ENJEUX DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE A 15 ANS ?

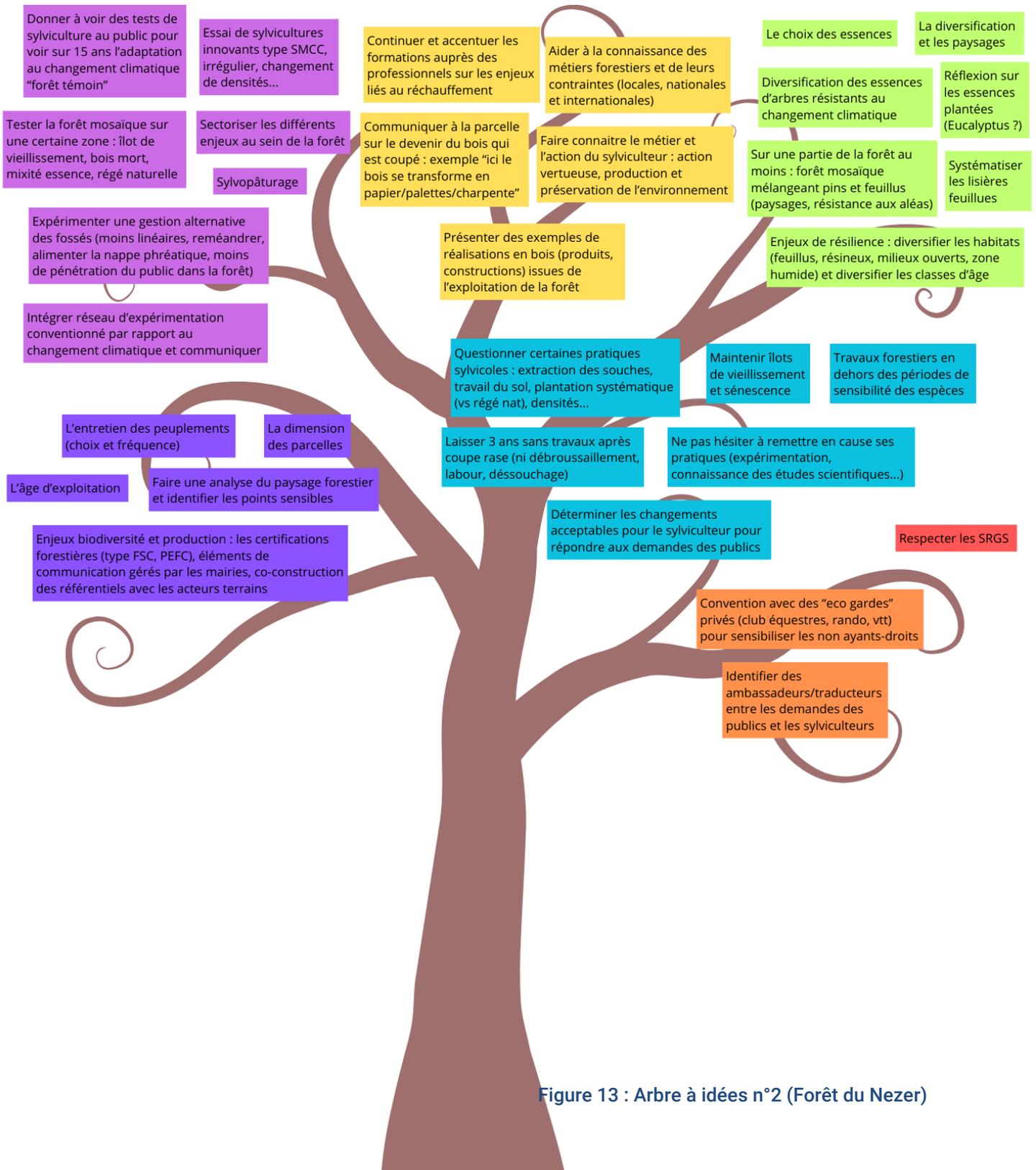


Figure 13 : Arbre à idées n°2 (Forêt du Nezer)

5.3. Le deuxième site d'étude : Les lisières forestières entre les communes de Saint-Jean-d'Illac (SJI) et Martignas-sur-Jalle (MSJ)

Contexte et description du site

Implantées sur les marges est du plateau landais, sur la tête du bassin versant de la Jalle, les communes de Saint-Jean-d'Illac et de Martignas-sur-Jalle se positionnent aux portes de la métropole bordelaise. Martignas-sur-Jalle est une commune de 26.39 km² intégrée à Bordeaux Métropole. Positionnée 2 km en aval, Saint-Jean-d'Illac est une agglomération de 120,57 km² appartenant à la communauté de commune Jalle-Eau-Bourde. Les aires urbaines des deux communes se limitant à environ 4 km² (Géoportail), leurs emprises sont majoritairement agricoles et forestières. Ces dernières sont reliées par la départementale 211 qui longe une mosaïque de parcelles forestières privées (Figure 14). Cet espace intermédiaire d'environ 900 hectares est couvert par des forêts mélangées, des forêts en mutation, et des forêts de conifères (Corine Land Cover).

Alors que la sylviculture est peu développée au sud de Martignas-sur-Jalle, en raison de l'indivision des propriétés, elle est plus structurée à Saint-Jean-d'Illac, où les forêts de plantation ouvertes sont soumises à une gestion plus active.

La proximité des bourgs pose un enjeu important concernant les risques incendies. Le Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêt (PPRIF) est d'ailleurs en cours de révision. Aussi, les inondations deviennent un aléa de plus en plus problématique.

Sur le plan écologique et environnemental, le réseau hydrographique des Jalles est classé en habitat communautaire par l'Europe (Natura 2000), et en Zone d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF de type 2). Ces espaces forestiers jouent un rôle crucial dans la régulation des températures face aux îlots de chaleur urbains et l'environnement assure l'approvisionnement en eau des communes.

Le territoire catalyse plusieurs enjeux et pressions comme la fréquentation d'espaces forestiers privés par la population qui peut devenir source de tensions.

Dans le cadre du projet Sylva-Cités, on s'interroge sur les attentes et l'avenir des territoires forestiers situés entre les bourgs de Saint-Jean-d'Illac (SJI) et Martignas-sur-Jalle (MSJ), sur un périmètre approximatif de 1 137 hectares. Le projet propose l'initiation d'une réflexion collective concernant les enjeux du territoire.

Pour ce site d'étude, les acteurs relais sont les équipes du SYSDAU et des deux communes concernées.

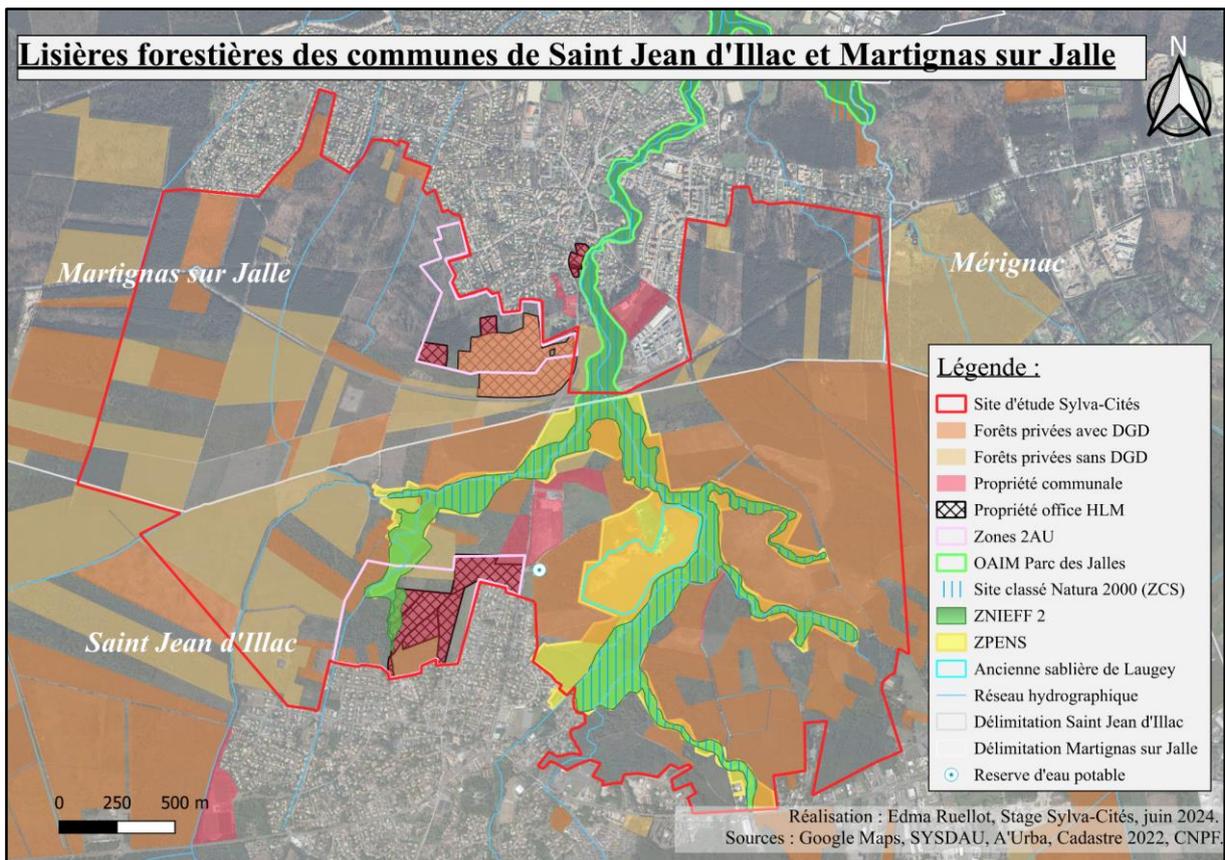


Figure 14 : Carte schématique des lisières entre les communes de Saint-Jean-d'Illac et Martignas-sur-Jalle

(Ruellot, 2024)

Atelier n°1 (03/07/2024)

Se référer au compte rendu de l'atelier.

Cet atelier a permis de réunir 18 participants et 7 observateurs pour 2 animateurs.



Figure 15 : Photographie prise au cours de l'atelier n°1 (Lisières SJI - MSJ)

(Wittebroot © CNPF, Melinea)



Figure 16 : Nuage de mots utilisés par les participants pour décrire le site d'étude (Lisière SJI - MSJ)

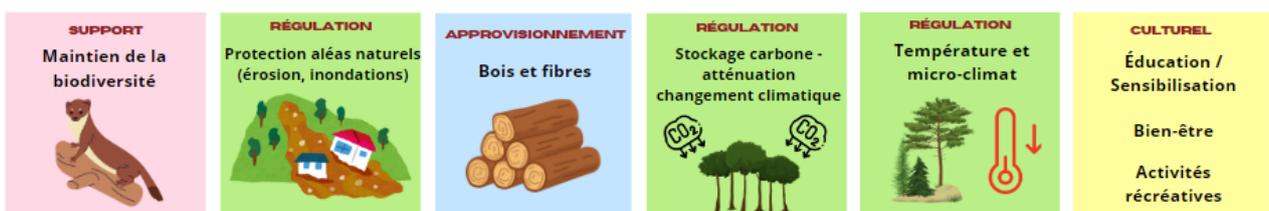


Figure 17 : Services écosystémiques retenus à la fin de l'atelier par les participants (Lisière SJI - MSJ)

5.4. Le troisième site d'étude : Les espaces naturels, agricoles et forestiers au sein des communes de Créon et de Baron

Contexte et description du site

Le Créonnais est un territoire vallonné appartenant à la région naturelle de l'Entre-Deux-Mers en Gironde. Bordée par la Garonne au sud et la Dordogne au nord, cette région possède un paysage vallonné avec des collines douces, des plateaux calcaires et des fonds de vallées fertiles. Le sous-sol argileux favorise une agriculture diversifiée dominée par des terroirs viticoles et arboricoles sur les coteaux (Figure 19). Le Créonnais est structuré en communauté de communes, regroupant 15 communes sur une superficie totale de 123,60 km².

Située au nord de la communauté de communes du Créonnais, Baron couvre une superficie de 10,34 km². Cette commune se distingue par sa forte orientation viticole, avec 31 % de son territoire consacré à la viticulture, comparé à 26 % pour l'ensemble de la communauté de communes (RPG, 2022). Cependant, Baron est actuellement fortement impacté par des campagnes d'arrachage de vignes. Le taux de boisement dans la commune est de 26 %, ce qui est inférieur à la moyenne de la communauté de communes (36,3 %).

Localisée au cœur de la communauté de communes du Créonnais, Créon s'étend sur 8,02 km². Étant la commune la plus peuplée de cette intercommunalité, elle dispose d'une enveloppe urbaine importante. Ainsi, la proportion de surfaces viticoles et le taux de boisement (33%) sont inférieurs à la moyenne du territoire.

Ce territoire est soumis à une forte déprise agricole, renforcée récemment avec le lancement du programme d'arrachages sanitaires de vignes par l'État en 2021. Cela va engendrer une évolution importante des paysages locaux, déjà initiée avec la dynamique de fermeture des milieux qui s'installe progressivement. Ces changements provoquent beaucoup de questionnements sur l'usage des sols et la gestion des interfaces avec les milieux urbanisés.

Sur le plan environnemental, le réseau hydrographique des vallées du Gestas et de la Pimpine est classé en espace naturel d'intérêt communautaire Natura 2000 (mégaphorbiaies), et témoigne d'un enjeu important autour de la ressource en eau.

Dans le cadre du projet Sylva-Cités, on s'intéresse plus spécifiquement aux communes de Créon et de Baron (acteurs relais), désignées comme territoire d'étude. Ces dernières étant plutôt représentatives du territoire de la communauté de communes du Créonnais, les réflexions partagées au cours de cette démarche pourront y être élargies.

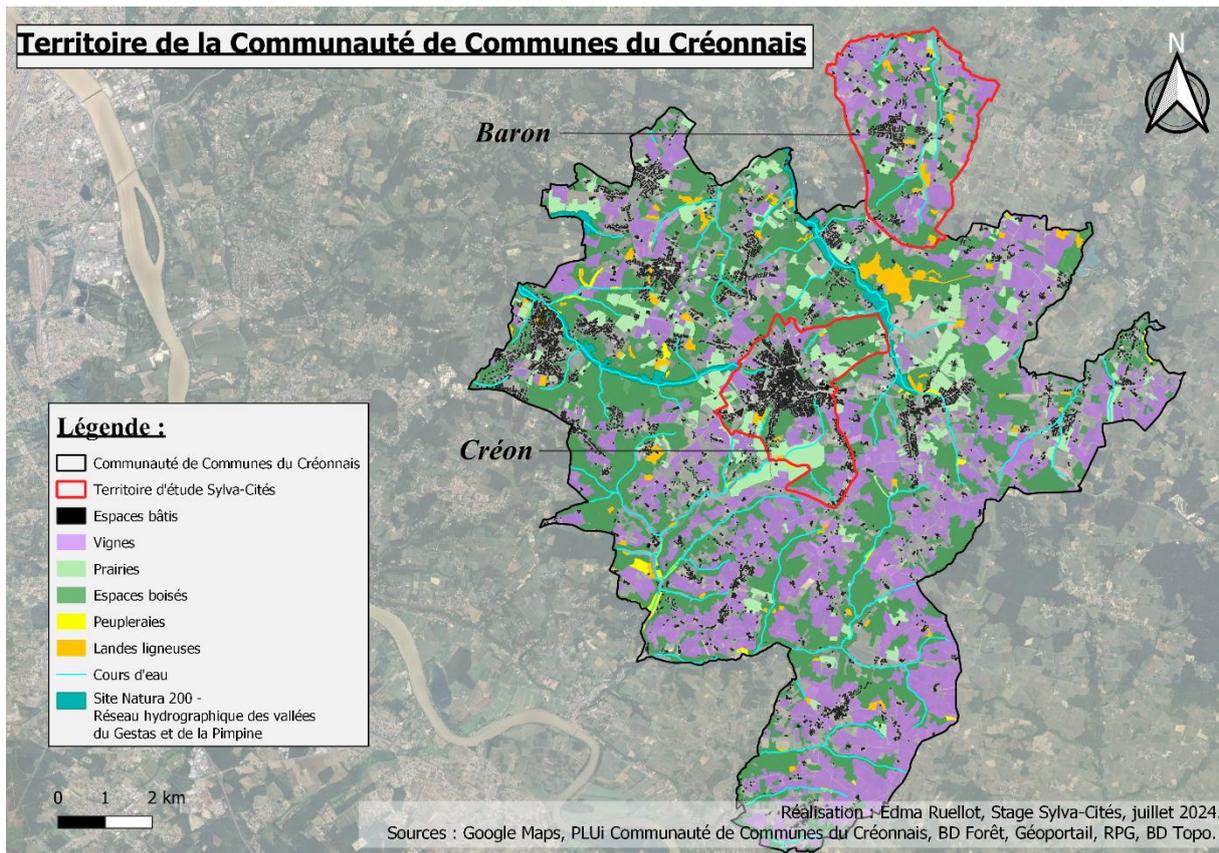


Figure 19 : Carte schématique de la communauté de communes du Créonnais

(Chèrèque, Ruellot, 2024)

Atelier n°1 (25/09/2024)

Se référer au compte rendu de l'atelier.

Cet atelier a permis de réunir 20 participants et 2 observateurs pour 2 animateurs.



Figure 20 : Photographie prise au cours de l'atelier n°1 (Créonnais)

(Demagnet © CNPF, Melinea)



Figure 21 : Nuage de mots utilisés par les participants pour décrire le site d'étude (Créonnais)

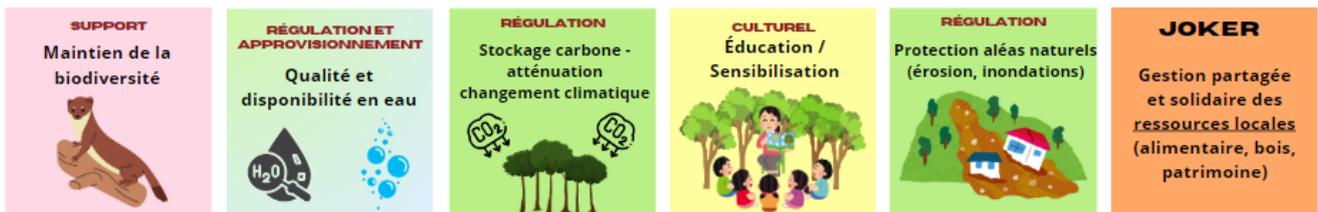


Figure 22 : Services écosystémiques retenus à la fin de l'atelier par les participants (Créonnais)

Atelier n°2 (22/10/2024)

Se référer au compte rendu de l'atelier.

Cet atelier a permis de réunir 17 participants et 1 observateur pour 3 animateurs.



Figure 23 : Carte finale de l'un des deux groupes de travail (Créonnais)

Atelier n°3 (11/12/2024)

Se référer au compte rendu de l'atelier.

Cet atelier a permis de réunir 24 participants dont 2 intervenants pour 2 animateurs.

Les deux thématiques de l'atelier choisies avec les acteurs relais étaient :

- **Quel devenir des paysages agricoles du territoire ?** (Figure 24)
- **Quelles actions d'éducation / sensibilisation des populations** aux enjeux des espaces naturels, agricoles et forestiers du territoire ? (Figure 25)

Conclusion et perspectives du site d'étude

Ce territoire est particulièrement moteur avec un grand nombre de participants très volontaires aux différents ateliers. Le dernier a été particulièrement riche en échanges, proposition et idées.

L'ensemble de ce travail va permettre aux deux communes concernées d'alimenter leurs réflexions dans le cadre de la révision du PLUi.

QUEL DEVENIR DES PAYSAGES AGRICOLES DU TERRITOIRE ?

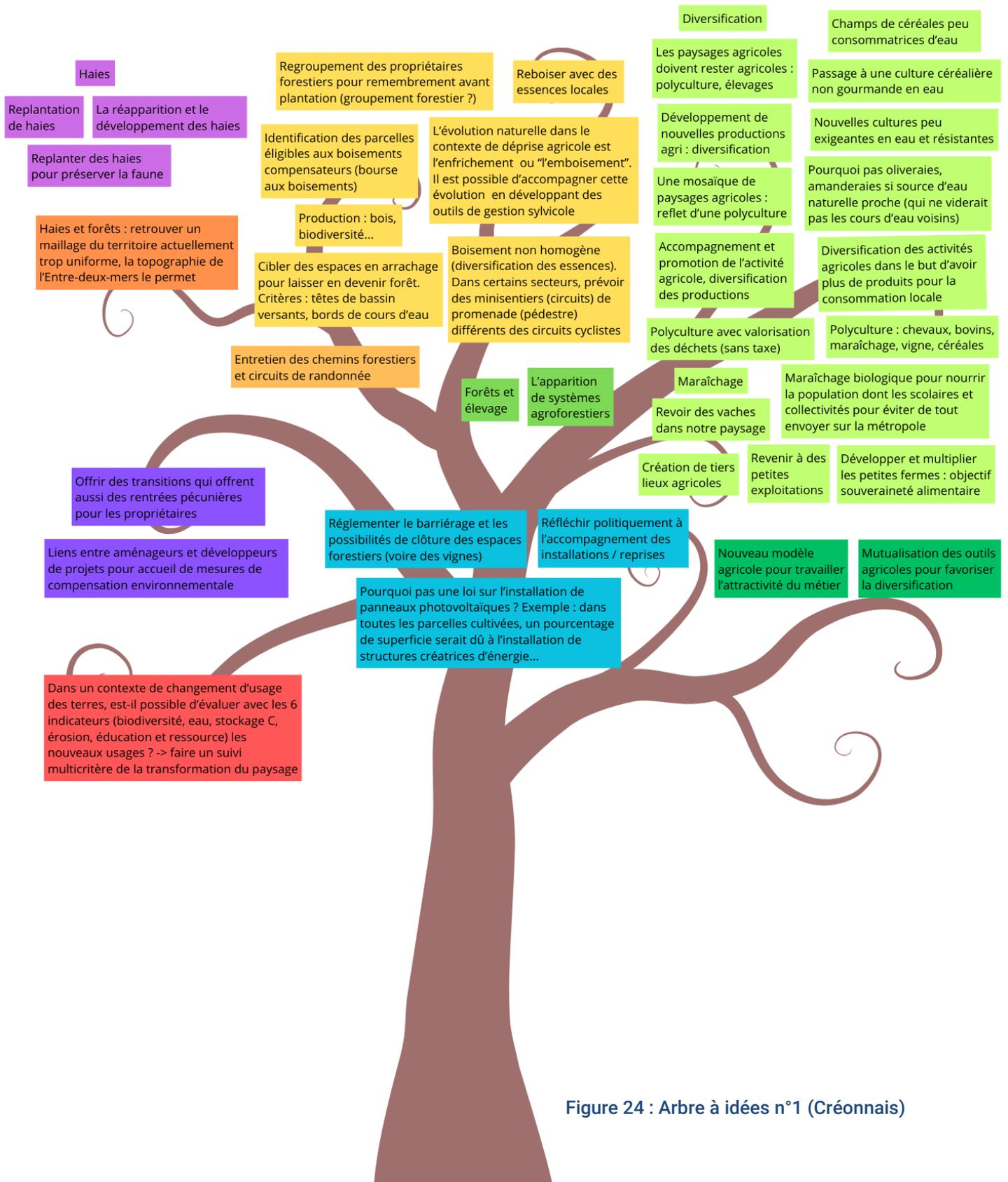


Figure 24 : Arbre à idées n°1 (Créonnais)

QUELLES ACTIONS EDUCATION/SENSIBILISATION AUX ENJEUX DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES, FORESTIERS DU TERRITOIRE ?



Figure 25 : Arbre à idées n°2 (Créonnais)

5.5. Le quatrième site d'étude : L'Espace Naturel Sensible (ENS) du Bois des sources du Peugue et la parcelle privée du Bois de la Princesse à Pessac

Contexte et description du site

Le **Bois des Sources du Peugue** est un Espace Naturel Sensible (ENS) de 113 hectares essentiellement feuillu, public et appartenant à la commune de Pessac.

Un plan de gestion est rédigé et appliqué par l'Office National des Forêts (ONF) pour la commune de Pessac. Ce dernier est en application depuis 2019 et sera révisé en 2033. Les principales directives qui y sont inscrites sont :

- La préservation et l'amélioration des qualités environnementales du site
- Conforter la naturalité des peuplements et les mélanges d'essences
- Améliorer la qualité environnementale des milieux non boisés (mares et landes ouvertes)
- Lutter contre les espèces invasives (Datura, Prunus serotina)
- Permettre un accueil du public compatible avec la préservation de ces milieux et dans des bonnes conditions de sécurité

Des inventaires faunistiques et floristiques sont également en cours pour la préservation des Sources du Peugue.

Le **Bois de la Princesse** est une propriété privée de 15 hectares essentiellement résineuse, disposant d'un plan simple de gestion rédigé par la coopérative forestière Alliance Forêts Bois. L'objectif principal de cette forêt est la production de bois.

Une coupe anticipée a été réalisée en raison de nombreuses revendications de riverains. Le reboisement de la parcelle a été effectué fin 2023.

À cela s'ajoutent d'autres difficultés, notamment l'appropriation non autorisée de terrain par des particuliers pour y installer des poneys, par exemple, ainsi que des actes d'incivilité comme des dépôts sauvages de déchets et de gravats. Face à ces défis, le propriétaire, désireux de poursuivre son activité, cherche activement des solutions pour s'adapter à cette riveraineté et se montre disposé à participer à toute démarche de conciliation.

Ces deux espaces sont soumis à une très forte fréquentation qui peut avoir des impacts importants sur le maintien de la forêt et de la biodiversité.

Les acteurs relais, très nombreux pour ce site d'étude, sont la commune de Pessac, Bordeaux Métropole, l'ONF, le Conseil Départemental de Gironde et la coopérative Alliance Forêts Bois.

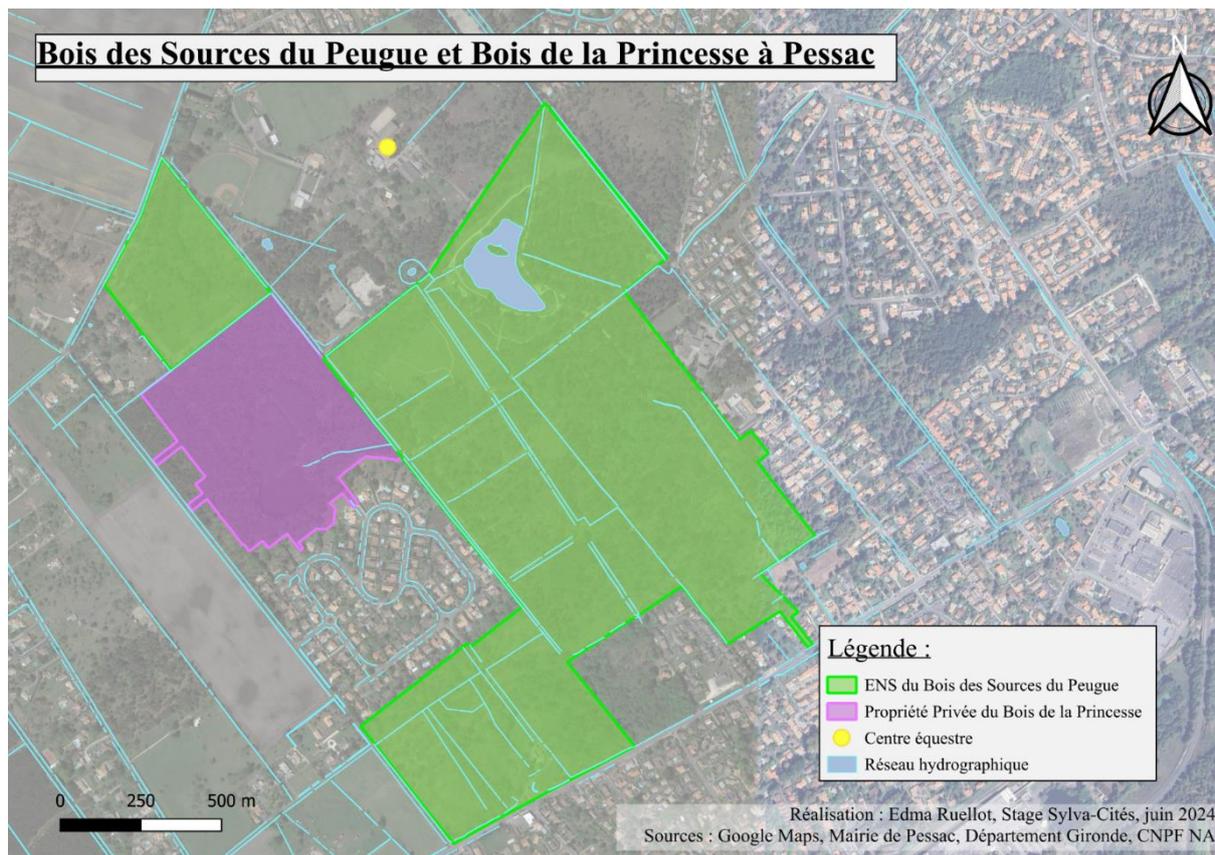


Figure 26 : Carte schématique du Bois des sources du Peugue et du Bois de la Princesse à

Pessac

(Ruellot, 2024)

Atelier n°1 (30/10/2024)

Se référer au compte rendu de l'atelier.

Initialement prévu le 26 septembre 2024, cet atelier a dû être reporté en raison du trop faible nombre de personnes inscrites, ainsi que d'une mauvaise météo.

Cet atelier a finalement permis de réunir 24 participants pour 2 animateurs.



Figure 27 : Photographie prise au cours de l'atelier n°1 (Pessac)

(Wittebroot © CNPF, Melinea)



Figure 28 : Nuage de mots utilisés par les participants pour décrire le site d'étude (Pessac)

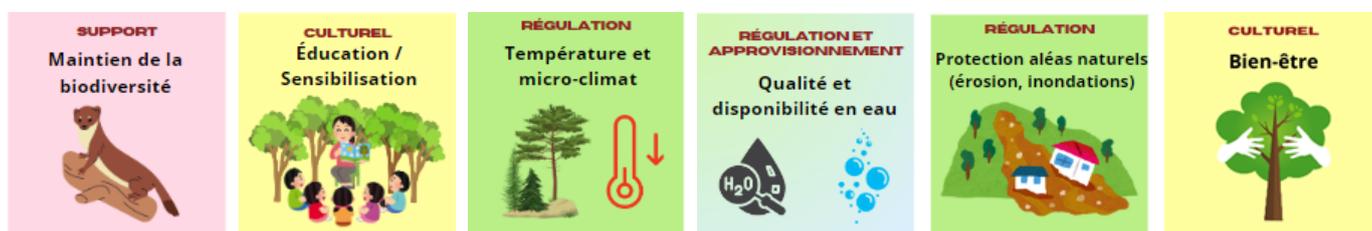


Figure 29 : Services écosystémiques retenus à la fin de l'atelier par les participants (Pessac)

Conclusion et perspectives du site d'étude

En raison du manque de temps de projet, nous n'avons pas pu organiser de troisième atelier sur ce territoire.

Les thématiques qui sont le plus ressorties dans les échanges sont celles de la préservation de la biodiversité en lien avec la qualité et disponibilité en eau, et les actions d'éducation et de sensibilisation.

L'ensemble des idées évoquées ont été transmises aux gestionnaires du Bois des sources du Peugue (ville de Pessac, ONF et Bordeaux Métropole).

La partie privée du Bois de la Princesse (et production de bois) très peu évoquée au cours des ateliers par les participants. Beaucoup ont été surpris que cette partie soit privée.

Des aménagements particuliers pourraient être envisagés par le propriétaire et son gestionnaire pour pouvoir continuer la production de bois en canalisant la fréquentation.

5.6. Les sites d'étude envisagés mais qui n'ont pas pu démarrer

Le parc des Coteaux

Situé sur la rive droite de la Garonne au sein des communes de Bassens, Carbon-Blanc, Lormont, Cenon et Floirac, le parc des Coteaux est une continuité de 12 parcs publics cumulant une surface de 400 hectares (Figure 31).



Figure 31 : Carte schématique du parc des Coteaux

(Ruellot, 2024)

Emblématique de la métropole bordelaise, ce paysage s'harmonise en 2003 sous l'égide du paysagiste Jean-Pierre Clarac, de l'urbaniste Laurent Fagart et de l'ingénieur écologue Claude Allier (GPV Rive Droite). En 2008, le cabinet Bouriette et Vaconsin dessine et aménage le "Fil Vert" reliant l'ensemble des entités du Parc des Coteaux.

En 2011, ce paysage naturel est inscrit dans l'Atlas des Espaces Naturels Sensibles de Gironde au titre de son classement en Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique. La même année, le Groupement d'Intérêt "Grand Projet des Villes Rive Droite" se fonde sur les communes de Bassens, Cenon, Lormont et Floirac. Établissement Public, cet organisme a pour mission d'agencer le cadre de vie et le développement du territoire. Il opère ainsi sur la gestion des mobilités, de l'habitat, de la nature, de la culture, de l'agriculture urbaine (...) et articule la déclinaison de ces politiques entre l'échelle métropolitaine (Bordeaux Métropole, SYSDAU) et communale.

Dès son instauration, des réflexions collectives impliquant les techniciens des espaces verts et les élus débutent afin de renouveler les modes de protection et d'entretien du parc des Coteaux. Cet espace de dialogue se structure en 2013 sous la dénomination du "laboratoire du parc des Coteaux" ou "Parc Lab". Ce dernier engage ainsi des projets collaboratifs tels que "La Sagesse des Jardiniers", associant techniciens, usagers, élus et universitaires afin de co-construire le plan de gestion intercommunal du parc des Coteaux. Dès 2018, des mesures telles que le débroussaillage sélectif, le broyage des prairies, pose de nichoirs, le renouvellement des boisements, la création de mares temporaires, la mise en place d'un projet d'éco-pâturage intercommunal (...) sont mises en place. Elles sont réévaluées chaque année en concertation.

Cette gestion différenciée conduit au classement de 120 hectares du parc en Espace Naturel Sensible par le Conseil Départemental en juillet 2018 (GPV Rive Droite). Finalement, le parc des Coteaux accueille également un espace universitaire de recherche. Situé sur le parc de l'ancien observatoire, se trouve la forêt expérimentale "ForLand". Le site de 18 hectares en libre évolution est placé sous l'égide de l'INRAE et de l'Université de Bordeaux. En 2021, la mise en place d'un suivi de la phénologie permet d'évaluer la résilience des forêts urbaines face au dépérissement dû aux températures estivales.

Le GPV Rive Droite travaille sur l'ensemble des problématiques relatives à la multifonctionnalité et à la conciliation des usages en forêts périurbaines depuis 15 années. Le président du GPV soutient de fait que les équipes techniques possèdent "un niveau de maturité déjà très élevé" voire une "ultra spécialisation" quant au fonctionnement et aux bénéfices des pratiques de concertation. Subséquemment, l'identification et la déclinaison opérationnelle des enjeux sont amplement maîtrisés et inscrits dans des feuilles de routes.

Or, la démarche Sylva-Cités, propose davantage un travail de défrichage des contextes afin de définir collectivement les enjeux. La participation du GPV Rive Droite au projet apparaît conséquemment comme contre-productive. Cet investissement dans le domaine de la participation et de la co-création s'explique en partie par le fonctionnement d'un GPV. Cette structure permet de fait d'allouer davantage de moyens à l'ajustement local des politiques publiques. Ainsi, leur transposition à l'échelle métropolitaine ne permet pas de travailler à une échelle si fine. Pour exemple, le GPV Rive Droite possède une ingénierie spécialisée sur la gestion des espaces verts de 15 salariés pour 4 villes tandis que Bordeaux Métropole est pourvu d'une équipe de 4 personnes sur 28 villes pour cette même thématique. Pareillement, les échelles communales et de quartiers sont elles aussi dépourvues des ressources nécessaires au suivi de projets tels que ceux portés par le parc des coteaux.

Espace Naturel Sensible (ENS) de Tanais à Blanquefort et espaces naturels, agricoles et forestiers alentours

Localisé au Nord-Ouest de la commune de Blanquefort, au Nord-Ouest de Bordeaux Métropole, le Bois de Tanais est un Espace Naturel Sensible de 65 hectares. Composé de forêts, landes, prairies et zones humides, ce site naturel est aujourd'hui un patrimoine reconnu et fréquenté par la population blanquefortoise.

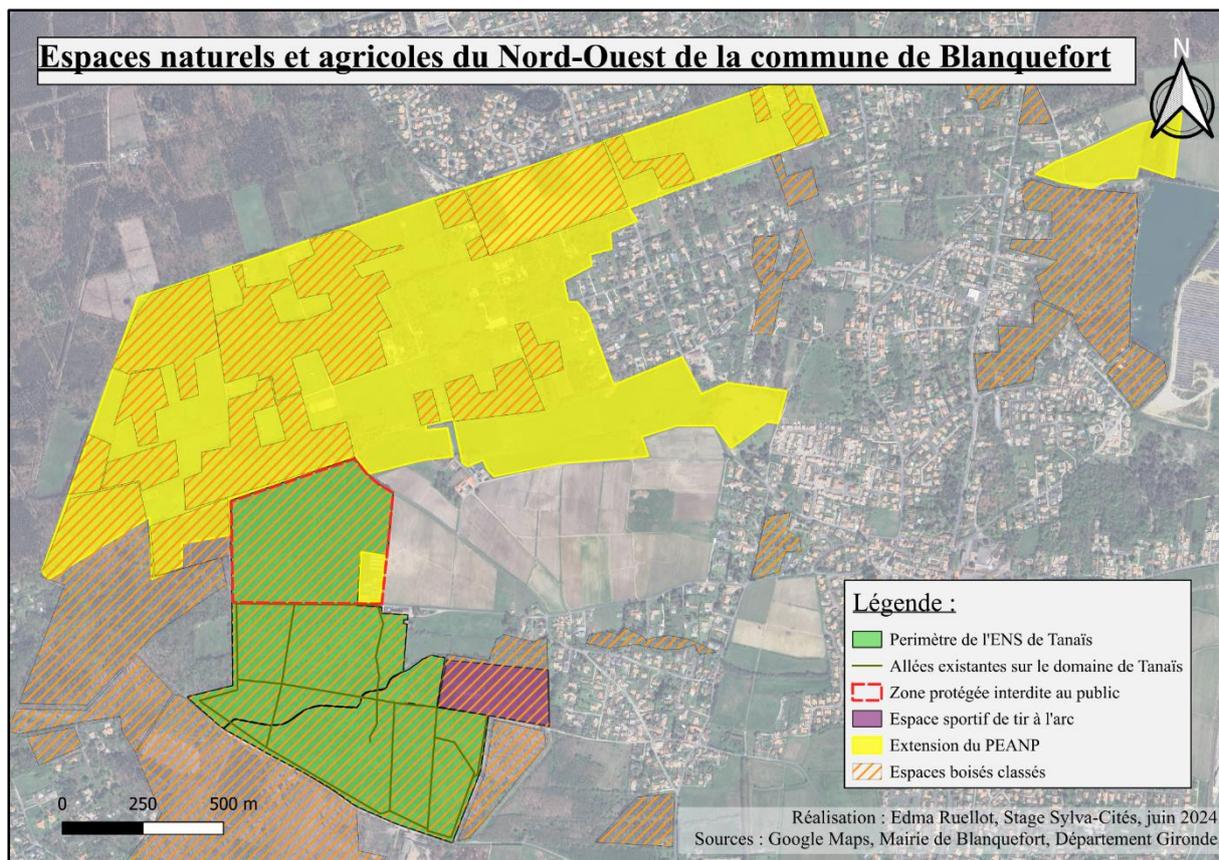


Figure 32 : Carte schématique du bois de Tanaïs et alentours à Blanquefort

(Ruellot, 2024)

Au début du 20^e siècle, le terrain fait office de domaine viticole aux propriétaires du château, alors habité. En 1943, le site est investi par les allemands qui en font une base militaire et un camp de vacances pour leurs soldats. A la libération de 1944, ce dernier est occupé par un groupe de FFI (Force Française d'Intérieur) avant d'être racheté par l'Etat français en 1949. L'espace fait alors toujours office de base militaire. En 1975, le domaine est racheté par la municipalité mais est laissé en l'état. Il est alors investi par le public (lâché de canidés) et notamment par les associations sportives locales (clubs de tir à l'arc, de course à pied, de VTT...). Dans les années 90, la commune initialise des travaux sur le site en détruisant une part des maisons alimentées construites durant l'occupation allemande. Au début des années 2000, une part du terrain est mise sous cloche en libre évolution.

En 2012, le domaine fait pour la première fois l'objet d'un plan de gestion écologique. Ce dernier n'assigne aucun objectif de production au domaine qui est alors "dédié en totalité au suivi et à la préservation de la biodiversité, tout en accueillant du public à des fins pédagogiques". Dès la mise en place de cette réglementation, les équipes municipales éprouvent des difficultés à contenir les usagers. En effet, le sentiment de légitimité induit par l'antériorité de leur occupation de l'espace les incite à défier ces réglementations en vigueur. Afin de pallier à cette négligence, une convention est mise en place avec l'ONF en août 2022 afin d'appliquer le régime forestier. Dans ce cadre, le déploiement d'un garde est mis en place afin de sanctionner les usagers en infraction.

Dans un même temps, les réflexions sur le classement en ENS du site s'initient au sein des équipes communales. De fait, les mésusages (squat du château, décharges sauvages) encouragent la commune à accentuer le plan de gestion existant. En 2023, le site est classé en ENS par la commune. Ce renforcement de la réglementation accentue ainsi l'ascendance de la municipalité sur les usagers, ce a pour effet d'exacerber certaines tensions relatives aux mésusages.

Au contexte particulier de l'ENS de Tanaïs vient s'ajouter une situation complexe concernant les parcelles situées au Nord du site. Le territoire de Blanquefort est de fait soumis aux problématiques liées à la destination des sols.

La loi climat et résilience du 22 août 2021 fixe par exemple l'objectif ZAN (zéro artificialisation nette) des sols pour 2050. A Blanquefort, l'application de cette loi s'engage par la mise en place de PEANP (Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains). Ce dispositif permet de définir des périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains en classant ces parcelles en zonage A ou N au sein du PLU. Ils s'accompagnent donc d'un plan d'action restrictif sur les transferts de foncier compatible avec les orientations du SCoT. Pour Blanquefort, l'objectif est de pérenniser les activités agricoles en zone périurbaine. En 2023, la commune annonce donc l'extension du PEANP des Jalle au Nord-Ouest de son territoire. Or, l'extension de ce PEANP est très mal perçue par la population locale. De fait, des propriétaires de parcelles concernées espéraient pouvoir construire et considèrent avoir investi à perte et voient cette mesure comme profondément injuste.

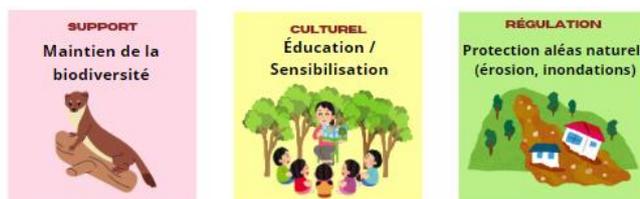
Si la démarche Sylva-Cités fut d'abord plutôt bien accueillie, les élus locaux craignent que cela ne fasse qu'ajouter de la complexité et de la confusion sur un territoire déjà tendu par l'extension du PEANP et préfèrent ne pas lancer l'expérimentation.

5.7. Regards croisés entre les différents sites d'étude expérimentés

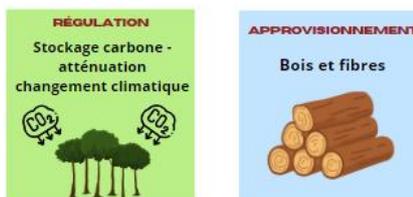
Les services écosystémiques retenus aux premiers ateliers

Bien que les sites d'étude soient très différents les uns des autres, on retrouve plusieurs services écosystémiques communs (figure 33).

Services retenus dans les 4 sites d'étude :



Services retenus dans 3/4 sites d'étude :



Services retenus dans 2/4 sites d'étude :



Figure 33 : Services écosystémiques retenus aux premiers ateliers, communs entre les 4 sites d'étude

Enfin, dans les choix des participants on retrouve au moins 1 service écosystémique particulier propre à chaque site d'étude : la chasse pour la forêt du Nezer, les activités récréatives pour les lisières entre SJI MSJ, l'alimentaire et le patrimoine pour le Créonnais, et le bien-être pour Pessac.

Les principaux échanges au cours des deuxièmes ateliers

Lors du deuxième atelier, en s'appuyant sur la carte du territoire, les participants peuvent s'exprimer ouvertement sur l'ensemble des services retenus au premier atelier.

Sur l'ensemble des 4 sites d'études, malgré des contextes particuliers et des enjeux locaux spécifiques, les thématiques qui reviennent le plus dans les échanges et les propositions des participants sont celles de la biodiversité et des actions d'éducation et de sensibilisation.

Même si certains acteurs ont des positions très tranchées au sujet de certaines thématiques, on ressent une demande de communication et une recherche de compréhension entre les différents acteurs d'un même territoire ayant participé à la démarche Sylva-Cités.

6. COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET SYLVA-CITÉS

6.1. Principales actions

- Rédaction et diffusion d'un communiqué de presse après le lancement du projet
- Réalisation d'un logo de projet
- Commande de Tote Bag avec le logo du projet, utilisés et distribués aux participants de l'ensemble des ateliers Sylva-Cités
- Article dans le magazine « Forêts de France » n°675 (juillet/août 2024)
- Participation aux journées de lancement du programme PEPR FORESTT : réalisation d'un poster A0, animation d'un atelier et participation à la table ronde « vers un réseau de Living Labs du programme FORESTT »

L'ensemble de ces réalisations sont disponibles dans le dossier des livrables du projet

6.2. Réalisation d'une vidéo de communication

Un appel d'offre pour un projet de vidéo de communication autour du projet Sylva-Cités a été réalisé en juin 2024 et remporté par la société Aerovid.

Le pitch de la vidéo a été construit autour de la nécessité du dialogue forêt-société et de la méthodologie de concertation expérimentée en 3 ateliers.

En plus des interventions du porteur de projet, 4 acteurs différents ayant participé à la démarche et représentant le large panel des invités aux ateliers ont été interviewés pour exprimer leur ressenti :

- Un élu
- Un gestionnaire forestier
- Un propriétaire forestier
- Un représentant d'une association de VTT

La vidéo est en ligne (YouTube CNPF) et accessible avec le lien suivant :

https://youtu.be/uwFZR3DXjjw?si=QHa_x29PLR2De-40

6.3. Page internet du projet

Pour rappel, une page dédiée au projet Sylva-Cites a été réalisée sur le site internet du CNPF Nouvelle-Aquitaine. Elle regroupe toutes les informations relatives au projet ainsi que l'ensemble des livrables publics.

<https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/sylva-cites>

7. BILAN GLOBAL DU PROJET SYLVA-CITÉS

7.1. Liste des livrables

L'ensemble des travaux réalisés au cours du projet Sylva-Cités ont permis de constituer un dossier avec de nombreux livrables, comprenant :

- | Le rapport complet du projet
- | Un dossier administratif avec les conventions et bilans de tout le consortium
- | Les supports des différents comités de pilotage
- | Le guide méthodologique complet de la démarche de concertation
- | Les supports utilisés au cours des ateliers
- | Les résultats de tous les ateliers réalisés au cours du projet
- | L'étude bibliographique sur les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) réalisée par l'INRAE
- | Les supports et éléments de communication réalisés au cours du projet (ainsi que la vidéo)
- | La page internet du projet disponible sur le site du CNPF NA

L'ensemble de ces livrables seront transmis aux partenaires du consortium du projet Sylva-Cités ainsi qu'à ses financeur via un dossier numérique. La plupart des livrables seront également disponibles sur la page internet du projet.

<https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/sylva-cites>

7.2. Les bilans/retours des partenaires

La 27^{ème} Région

Production : <https://tronc-commun.la27eregion.fr/2024/09/23/immersion-en-living-labs-forestiers/>

L'un de ces livings labs a particulièrement retenu notre attention, celui de la lisière forestière entre Martignas-sur-Jalle et Saint-Jean-d'Illiac. La forêt, espace « tampon » entre ces deux centralités urbaines (qui ne dépendent pas des mêmes intercommunalités) aux marges du plateau forestier landais, se compose de parcelles publiques et privées pour former un corridor écologique. Dépasser les limites administratives et le clivage public-privé devient plus que nécessaire quand il s'agit de préserver cet espace contre l'étalement urbain, garantir les services liés à la disponibilité et à la qualité de l'eau (de la Jalle, qui parcourt le territoire), et prévenir collectivement le risque incendie.

Nous avons participé aux deux premiers ateliers en qualité d'observateurs. Le troisième atelier living lab ne pouvant avoir lieu sur ce site, nous avons proposé aux acteurs publics concernés un atelier en comité restreint pour travailler trois problématiques abordées dans les deux ateliers précédents (de manière directe, dans les échanges entre participants, ou lors des entretiens que nous avons réalisés avec les maires des deux communes concernées) :

- Et si, on réinventait le métier de garde champêtre pour préserver la forêt ? (quelle serait sa fiche de poste, ses compétences attendues, son emploi du temps-type..)
- Et si, on créait des temps de coopération intercommunale pour gérer la forêt en commun ?
- Et si, on sécurisait l'usage récréatif des loisirs (notamment la marche) en forêt pour légitimer cette pratique auprès des propriétaires privés (conventionnement à inventer ?). La responsabilité qui incombe aux propriétaires privés étant souvent un argument de délégitimation de certains usages.

Cet atelier nous aurait permis d'imaginer des scénarios de réponses aux problématiques rencontrées par les acteurs publics.

Entretiens et liens au programme Tronc Commun :

Tronc Commun est un programme inter-territorial, dont les partenaires sont le CNPF de Nouvelle Aquitaine, le PNR des Boucles de la Seine Normande, et le biohameau La Vigotte Lab. La démarche Sylvacité nous a permis de rencontrer plusieurs acteurs membres du consortium, et d'autres s'investissant sur le sujet forestier.

Entretiens réalisés :

- 23.05.24 Thierry Chereque
- 27.05.24 Frédéric Brigant, Sysdau
- 18.06.24 Elsa Barre, Département Gironde
- 01.07.24 Marie Dumond, Département Gironde
- 03.07.24 Maires de St Jean d'Illiac et Martignas sur Jalle
- 10.07.24 Claire Brioude, Département Gironde
- 10.07.24 David Kanfer, Métropole de Bordeaux
- 15.07.24 Collectif Forêts Vivantes Sud Gironde
- 15.07.24 Guillaume Carnir, ONF

Ces entretiens ont nourri la phase d'enquête du programme Tronc Commun, nous permettant de mettre en avant des tensions et injonctions contradictoires rencontrées par les acteurs de la forêt, lier ces tensions à des projets ou initiatives inspirantes (dans le domaine forestier ou concernant une autre ressource naturelle), et formuler des hypothèses ouvrant des perspectives de

résolution/atténuation de ces tensions. Ces tensions sont réparties en quatre catégories : changement climatique, multifonctionnalité, gouvernance et rôle de l'acteur public.

Production : <https://tronc-commun.la27eregion.fr/2025/01/26/retour-denquete-sans-langue-de-bois/>

Réseau des lauréats de l'AMI

Le programme Tronc Commun est aussi un espace de mise en lien des lauréats de l'AMI « Concertation et Multifonctionnalité des forêts ». L'idée est de mettre en lien les projets ayant choisis des méthodes similaires ou affiliées de concertation, documente les méthodes initiées ici et là, pour que les réussites et échecs profitent au plus grand nombre, y compris aux projets n'ayant pas été retenus cette année. Les lauréats pourront également faire remonter les limites rencontrées dans la mise en œuvre de cet appel à manifestation d'intérêt en tant que tel, en lien avec les deux ministères.

- 09.01.25 : 1er temps de croisement entre lauréats de l'AMI.

Production : <https://tronc-commun.la27eregion.fr/2024/11/28/panorama-des-laureats-de-lami-concertation-et-multifonctionnalite-des-forets/>

Alliance Forêts Bois

Dans le cadre du projet SYLVA CITES, les compétences et le soutien d'ALLIANCE FORÊTS BOIS a été recherché dans les domaines suivants :

- Participation aux comités de pilotage.
- Recherche de sites d'étude
- Partage d'expérience sur les forêts multifonctionnelles et périurbaines.
- Appui technique sur la réglementation et la gestion forestière.

Retour d'expérience :

Le projet Sylva cités a suscité un intérêt immédiat pour ALLIANCE FORÊTS BOIS car les thématiques abordées permettaient de répondre aux interrogations toujours plus nombreuses dans la gestion des forêts périurbaines.

Il a permis la rencontre avec l'ensemble des organismes, utilisateurs et prescripteurs publics et privés, leurs attentes et/ou contraintes ainsi que les obstacles au maintien de l'écosystème forestier. Les comités ont également permis de mesurer l'importance de ces espaces dans un contexte environnemental général.

La richesse des participants, leur écoute constructive et attentive, ont débouché sur la définition des principales fonctionnalités recherchées, les points de vigilance et les mesures réglementaires ou citoyennes à mettre en œuvre pour en assurer la pérennité.

Le site des sources du Peugue et du bois de la princesse

Ce site a la particularité de regrouper une forêt communale publique et une forêt de production privée. Sa position aux sources de la Peugue en a accentué son intérêt environnemental.

Les Living labs organisés sur place ont réuni de nombreuses personnes de tous horizons même si les organismes administratifs locaux étaient fortement représentés. Peu de participants représentaient la riveraineté et les professionnels/utilisateurs du site, ce qui n'a pas permis d'aborder tous les aspects de la multifonctionnalité.

Ces rencontres ont cependant permis la connaissance complète du site au-delà de l'échelle de la propriété et de l'ensemble de ses problématiques.

Pour la partie privée dédiée à la production et soumise à de plus en plus de contraintes, les échanges ont rassuré les propriétaires sur la possibilité de continuité de leur objectif et du bienfondé de leur gestion.

Bordeaux Métropole

La Direction de la nature de Bordeaux Métropole a participé au projet Sylva-Cités par la mobilisation durant l'année 2024 de son directeur David KANFER.

Cette mobilisation a consisté en la participation aux comités de pilotage et aux ateliers, ainsi qu'à des points spécifiques avec certains membres du consortium.

01.02.2024 : Comité de pilotage de lancement

25.03.2024 : Atelier (CRPF)

03.07.2024 : Atelier (Saint-Jean-d'Ilac)

13.09.2024 : Atelier (Martignas)

03.10.2024 : Comité de pilotage élargi

Ces différents temps ont été précédés, en lien avec les agents et élus métropolitains, d'un travail de préparation, et suivi d'un retour d'information.

La participation de la Métropole au projet contribue à alimenter les démarches à venir concernant la forêt périurbaine, notamment dans la mise en œuvre d'une stratégie de plus grande résilience et de plus grandes préservation et valorisation de ses services écosystémiques.

INRAE

Cf. rapport PSE dans les livrables du projet.

Melinea

Cf. livrables du projet pour le rapport complet.

Conclusion des développements réalisés

➤ Méthodologie de concertation innovante et répliquable

- Les ateliers ont permis d'impulser une dynamique collaborative structurée.
- La préparation en amont s'avère essentielle pour être en phase avec les intentions des gestionnaires de site, et bien cerner les enjeux des différentes parties prenantes
- Une vigilance particulière est à observer pour donner du sens à l'approche living lab, souvent déroutante pour les participants

Notre valeur ajoutée : Nous avons apporté une méthodologie simple et éprouvée qui facilite la reproduction de la dynamique sur d'autres territoires et une approche pédagogique qui permet d'appréhender l'approche living lab.

➤ Création d'un cadre d'échange inclusif et sécurisé

- Une attention particulière a été portée à l'établissement de règles favorisant l'écoute et le dialogue.
- Les reformulations et questions de clarification ont permis de limiter les incompréhensions et le développement de situations anxieuses, garantissant ainsi une atmosphère apaisée pour des échanges constructifs.

Notre valeur ajoutée : Nous avons favorisé une approche sans préjugés (notamment en privilégiant les présentations en fin d'atelier 1 pour limiter les biais de représentation) qui a permis à tous les acteurs de s'exprimer librement, renforçant ainsi la valeur collective des discussions.

- Valorisation de la multifonctionnalité des forêts
 - Une sensibilisation aux services écosystémiques a permis une mise à niveau de connaissances.
 - L'approche en 3 étapes favorise une meilleure prise en compte des aspirations des différents acteurs et la recherche progressive de consensus.

Notre valeur ajoutée : Apporter à chacun un niveau de connaissance et de compréhension de contexte favorisant les apports.

- Initier de la communication entre le monde forestier et la société
 - La communication est initiée dès l'atelier 1. Elle se poursuit en mode ouvert lors de l'atelier 2 avec de la co-construction spatialisée et concrète. L'atelier 3 est encore plus poussé car on contribue à rendre concret les services écosystémiques à travers l'émergence de solutions.
 - La communication devient plus approfondie. Le nombre constant de participants tout le long des 3 ateliers montre que la communication est maintenue et de plus en plus approfondie.

Notre valeur ajoutée : donner du sens à la démarche Living Lab.

- Identifier, comprendre et contribuer aux différents enjeux des sites d'études en forêt péri-urbaine
 - Le format de chaque atelier permet véritablement d'identifier (surtout l'atelier 1, affichages informationnels et discussions), de comprendre (surtout l'atelier 2, avec spatialisation et discussions) et de contribuer (surtout l'atelier 3, avec apports d'expertises et d'émergence d'idées sur des thématiques prioritaires par les gestionnaires de site entre l'atelier 2 et 3).

Notre valeur ajoutée : proposer une approche structurée et sur-mesure en lien avec les objectifs de chaque rencontre, et adaptées aux contextes locaux.

PEFC Nouvelle-Aquitaine

Cf. livrables du projet pour le rapport complet.

Résumé des actions menées : une année riche

Tout au long de l'année 2024, PEFC Nouvelle-Aquitaine a participé aux actions pilotées par le CNPF au maximum selon les disponibilités et ateliers proposés. En parallèle, notre structure a initié des réflexions concernant les Paiements pour Services Écosystémiques (PSE) en partenariat avec le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest (SSSO) et PEFC France.

Vous trouverez dans ce rapport technique et financier le bilan de notre participation avec en annexe les livrables établis tout au long de l'année.

Les données concernant notre initiative à propos des PSE est jusqu'à ce jour confidentiel entre nos structures SSSO et PEFC France.

Néanmoins, ce partenariat est poursuivi en 2025 avec la décision prise au sein du Conseil d'Administration de PEFC Nouvelle-Aquitaine de recruter un stagiaire alternant sur la thématique des PSE dès janvier 2025 et jusqu'en juin 2026. Des tests pilotes sont envisagés sur le territoire du massif des Landes de Gascogne.

Description des actions

COPIL SYLVACITES

Deux réunions du COPIL de SYLVACITES se sont tenues en 2024 et une dernière est programmée en 2025 pour un bilan entre les partenaires.

Atelier collectif en salle

Un premier atelier collectif et participatif s'est tenu en salle le 25 mars 2024 avec pour objectif la construction des grilles d'analyse des sites d'étude pour une méthode de sélection la plus fiable possible des living labs.

Recherche site Living labs

Un export de notre base de données de plus de 8 000 adhérents a été réalisée pour trouver un nouveau site d'études en Living-labs. Après l'application de filtre de recherche pour trouver des forêts périurbaines en Gironde, nous avons sollicité l'ONF pour évoquer les forêts de la CPAM33.

Malheureusement notre échange n'a pas abouti malgré nos relances. Néanmoins, il pourrait être intéressant de relancer cette démarche après un premier bilan SYLVACITES et la proposition des outils opérationnels auprès du propriétaire et du gestionnaire.

Ateliers participatifs sur le terrain en Living labs

Notre association a eu la chance de participer à deux sites d'études :

- Forêt du Nezer (totalité des ateliers 1-2-3)
- Bois des sources du Peugue et le Bois de la Princesse (atelier 1)

Ces participations nous ont permis d'aborder la méthode de Living labs en intégralité pour la Forêt du Nezer en forêt privée et d'appréhender une approche complémentaire en forêt publique avec le Bois des sources du Peugue et le Bois de la Princesse.

Un groupe de travail dédié sur les PSE à l'échelle du massif des Landes de Gascogne

Cette démarche est initiée en partenariat avec le SSSO et PEFC France. Cette initiative a pour objectif d'étudier la faisabilité d'une telle démarche en forêt privée à l'échelle du massif des Landes de Gascogne.

Une étude prospective et bibliographique enclenchée sur les PSE

Une étude prospective des ressources bibliographiques sur les PSE a été réalisée en parallèle par nos structures avec une sollicitation de l'INRAE. Les thèmes suivants ont été retenus pour une étude approfondie : services environnementaux, eau, accueil du public, carbone.

Des démarches PEFC pour les PSE existantes : Interview de PEFC ITALIA

Nous avons sollicité l'intervention de PEFC Italie concernant leur démarche nationale de PSE suite à notre rencontre lors de l'Assemblée Générale de PEFC Internationale à Paris cette année.

Cet échange riche d'enseignement nous permet de mieux comprendre la mise en place d'une telle démarche et le suivi possible sur les services environnementaux et lutte contre les incendies par exemple.

Une seconde intervention est prévue en 2025 avec PEFC Allemagne pour comprendre la démarche nationale concernant les services sociaux.

Recherche de site pilote pour les PSE : un fort potentiel avec la Vallée du Ciron

Suite à différents échanges avec le SSSO, la SEPANSO et le PNR LDG, ce site est pressenti comme un site pilote pour la mise en place de PSE pour les services environnementaux avec un enjeu de préservation de la hêtraie millénaire.

Service carbone : une opportunité de développement avec le Label Bas Carbone

En ouverture, notre association est déjà habilitée pour réaliser les contrôles pour le Label Bas Carbone relatif au service carbone. Une étude prospective de ces contrôles prévus entre 2025 et 2030

nous offre un potentiel de 361 contrôle LBC sur une durée de 5 ans à l'échelle de Nouvelle-Aquitaine et jusqu'à plus de 150 contrôles par an.

Poursuite du projet PSE avec le recrutement d'un alternant dédié

Le Conseil d'Administration de PEFC Nouvelle-Aquitaine s'est prononcé favorablement au recrutement d'un alternant dédié sur le projet PSE pour une durée de 1,5 an.

Une forte mobilisation du réseau PEFC à l'échelle nationale

PEFC s'est mobilisé à nos côtés auprès du SSSO pour étudier l'opportunité des PSE au sein de notre système de certification. Leur participation nous permet notamment de faire le lien avec l'échelle internationale avec la mobilisation de PEFC International sur le sujet.

Par ailleurs, certaines régions PEFC comme PEFC Corsica et PEFC PACA se sont proposées comme partenaire pour le développement des PSE dans leur région fortement concernées par les zones non productives et les enjeux de valorisations patrimoniales exprimés localement.

Au sein de PEFC Nouvelle-Aquitaine, les COFOR se sont également prononcées favorablement à ce type de projet notamment pour nos régions de montagne.

Société Forestière de la Caisse des Dépôts et Consignations

Nous avons apprécié :

- La collaboration avec l'équipe projet
- les rencontres et les échanges avec un large panel d'acteurs et usagers de la forêt dont nous avons la gestion.
- le bon esprit dans lequel le projet s'est déroulé : la bonne humeur, la bienveillance et le dynamisme des personnes encadrant le projet mais aussi des acteurs
- la méthode des ateliers et des tables rondes qui ont permis de faire naître bon nombre de discussions intéressantes
- l'organisation de la médiation par une tierce partie. Cette organisation a permis de mettre en relation et de créer des échanges constructifs entre personnes/groupes aux différents intérêts.

(Ces discussions et ces rencontres vont nous permettre de se rapprocher de certains acteurs pour mettre en place des partenariats dans un futur proche.)

- les comptes rendus et synthèses réalisés à la suite des ateliers
- la logistique du projet avec des ateliers bien menés et un calendrier respecté

Ce projet a été l'opportunité de vivre le ressenti des parties prenantes (connues et moins connues) sur la gestion au quotidien du massif du Nézer. Cette vision de notre gestion est éclairante et permet de mettre en avant les actions qui marquent chaque partie prenante. C'est une façon de prendre pleinement conscience de notre gestion au quotidien et de réaliser les bienfaits sur les différents acteurs à tous niveaux ; notamment sur les communautés très locales (voisins, asso,...)

Au final cette aventure nous a permis :

- de constater que nos décisions de gestion au quotidien et sur le long-terme répondent aux attentes des parties prenantes,
- d'envisager de construire des partenariats dans un futur proche avec certains acteurs (sollicitations lors des diverses réunions)
- d'avoir une vision encore plus positive et constructive de notre métier au quotidien

Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest

Dans le cadre de la convention de partenariat signée avec le Centre Régional de la Propriété forestière de Nouvelle-Aquitaine (CRPF N-A) le 3 janvier 2023, le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest (SSSO) a participé à la réalisation du projet Sylva-Cités.

Le Syndicat a participé aux réunions suivantes :

- Comité de Pilotage de lancement de projet, le 1er février 2024 à la Préfecture de la Gironde
- Atelier collectif pour la sélection des sites d'étude des futurs living-labs, le 25 mars 2024 à la Maison de la Forêt
- Atelier de présentation du projet Sylva-Cités, le 17 septembre 2024 à l'INRAe (Cestas-Pierroton)
- Comité de Pilotage élargi, le 3 octobre 2024 au Département de la Gironde
- Atelier de concertation, le 3 décembre 2024 dans la Forêt du Nézer au Teich (participation du Secrétaire Général du SSSO et d'un membre élu du Bureau du SSSO)
- Comité de Pilotage de fin de projet, le 23 janvier 2025 à Bordeaux

Le SSSO a aussi participé activement à la partie « Paiement pour Services Environnementaux » (PSE) du projet. En effet, une relecture et un retour sur les travaux de Mme Elodie Brahic (INRAe) ont été réalisés, donnant lieu à des discussions (notamment une réunion en visioconférence) sur les PSE.

7.3. Retours d'expérience sur la méthodologie de concertation

Atelier 1

Le premier atelier de la démarche est celui qui demande le plus de logistique d'organisation comme celui-ci se déroule sur le terrain. Toutefois, il semble être l'atelier le mieux perçu et le plus agréable par les participants. Un reproche qui a pu lui être fait est que l'on ne fait que survoler les thématiques du territoire, mais les participants sont généralement curieux de voir la suite de la démarche.

Atelier 2

Le deuxième atelier est le plus complexe au niveau méthodologique et peut être fastidieux lorsque les participants n'ont pas une très bonne connaissance du territoire. Afin de faciliter cet exercice, on pourrait envisager de ne faire qu'un groupe de travail jusqu'à 15 participants et deux groupes au-delà.

Pour cet atelier, il est important d'inclure les acteurs relais au groupe de travail afin qu'ils puissent répondre aux questions des participants et les aider à dresser l'état des lieux. Les animateurs devront alors faire attention à ce qu'ils n'orientent pas l'atelier dans une direction particulière. Si les animateurs sont bien informés sur le contexte du territoire d'étude et se sont familiarisés avec la carte en amont de l'atelier, cela facilitera son déroulement.

Atelier 3

Même s'il n'a pu être expérimenté que sur 2 des 4 sites d'étude Sylva-Cités, la formule de s'est atelier a plutôt bien fonctionné. Les participants apprécient pouvoir échanger directement avec les acteurs relais, ainsi qu'avec les intervenants extérieurs qui viennent leur apporter des informations nouvelles. De plus, sur la deuxième partie de l'atelier, les participants apprécient d'être libres de pouvoir travailler sur les idées qui les intéressent.

On remarque que de nombreuses idées évoquées peuvent être très larges et s'éloigner du contexte très précis du site d'étude et donc manquer d'opérationnalité. Toutefois, ceci n'est pas forcément un inconvénient, les acteurs relais (ayant un pouvoir décisionnel sur le site d'étude) seront ensuite libres de creuser les actions qu'ils trouvent pertinentes et qu'ils souhaiteraient mettre en œuvre.

Réflexions générales

Lors des phases préparatoires de la démarche avec les acteurs relais, plus les interlocuteurs sont nombreux, plus la démarche est complexe à mettre en œuvre.

Plus l'objectif initial de la démarche de concertation est bien défini en amont, clair et bien expliqué aux participants, plus la démarche dans son ensemble sera facilitée. Lorsque les objectifs initiaux ne sont pas assez précis, cela risque de compliquer la mobilisation des participants et causer des interrogations auprès de certains acteurs qui auront alors du mal à s'investir et comprendre l'intérêt de la démarche.

Il est donc essentiel de bien expliquer le contexte et les objectifs de la démarche dès le début, ainsi que de bien définir son cadre. Afin qu'il n'y ait pas de frustrations, il est important de rappeler dès le début de la démarche qu'une proposition n'équivaut pas une décision et que ces dernières dépendent des acteurs relais (propriétaires / gestionnaires / élus selon les contextes).

Enfin le cadre du projet Sylva-Cités sur une période de 13 mois est beaucoup trop court pour pouvoir réellement explorer ce type de démarche en profondeur. Les différents sites d'étude gagneraient à pouvoir être plus étalés dans le temps en espaçant plus les ateliers. On pourrait également facilement imaginer une suite après le troisième atelier.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Le caractère inclusif et le mélange d'acteurs publics, privés, population - Les médiatrices / animatrices professionnelles et neutres - Le cadre de confiance établi pour le déroulement des ateliers : authenticité, bienveillance et coopération - Le côté ludique des ateliers - Le dialogue et les prises de conscience 	<ul style="list-style-type: none"> - La difficulté à mobiliser des personnes volontaires et la nécessité de relancer régulièrement l'ensemble des invités - La difficulté à avoir un équilibre dans les typologies d'acteurs présents - La mauvaise compréhension de la démarche par certains acteurs - Le délai trop court entre 2 ateliers - La démarche nécessite un minimum d'ouverture des différentes parties prenantes pour pouvoir fonctionner

Figure 34 : Forces et faiblesses de la démarche de concertation Sylva-Cités

(Chérèque, 2024)

7.4. Conclusion du projet

Le projet Sylva-Cités est lauréat de l'AMI « Démarches de concertation territoriale pour valoriser la multifonctionnalité des forêts ». Afin de répondre au mieux aux principaux objectifs de cet appel à projet (créer du dialogue forêt-société et expérimenter une démarche de concertation), nous avons décidé de focaliser le projet sur les forêts péri-urbaines de Gironde. Aujourd'hui, il y a de plus en plus d'interfaces et d'interactions entre les habitations et ces espaces forestiers qui cristallisent tous les enjeux de la multifonctionnalité.

Ainsi, tout en expérimentant une nouvelle méthodologie de concertation inspirée du concept de living lab, le projet Sylva-Cités a essayé de répondre aux enjeux spécifiques de 4 sites d'étude en Gironde :

- La forêt privée du Nezer
- Les lisières forestières entre Saint-Jean-d'Ilac et Martignas-sur-Jalle
- Les espaces naturels, agricoles et forestiers de Créon et Baron
- Le Bois des sources du Peugue et le Bois de la Princesse à Pessac

Chaque site possède un environnement socio-économique très diversifié et des enjeux particuliers qui lui sont propres. Toutefois, on remarque que certains services écosystémiques se retrouvent toujours au cœur des discussions, quel que soit le contexte territorial : le maintien de la biodiversité et l'éducation / sensibilisation. Cela met bien en évidence la nécessité d'un dialogue forêt-société. On note également que la protection contre les aléas naturels, l'atténuation du changement climatique (stockage carbone) et la production de bois reviennent aussi régulièrement.

La trame méthodologique de la démarche en 3 ateliers a pu s'appliquer de la même manière pour chacun des sites d'étude, assurant sa répliquabilité à des contextes très différents. L'ensemble des ateliers réalisés auront permis, avec l'aide des médiatrices professionnelles (Melinea), d'éprouver et de renforcer le cadre méthodologique de chaque atelier. Toute la démarche est détaillée dans un guide méthodologique qui constitue un des livrables principaux du projet.

Cette démarche permet d'ouvrir une forme de dialogue entre la forêt et la société, de réaliser des transformations collectives, de co-créer de l'innovation et des pistes d'actions partagées. Surtout, ces ateliers ont permis de se faire rencontrer des acteurs d'un même territoire qui ne se connaissent pas forcément, de créer du dialogue entre eux et d'initier des changements de point de vue à l'écoute des problématiques de chacun. De nouveaux partenariats peuvent ainsi naître de ces échanges et nous espérons que les sites d'étude puissent continuer à vivre d'eux-mêmes une fois la dynamique initiée, même si une animation externe est généralement nécessaire pour assurer la pérennité de la démarche.

Ainsi, les travaux du projet Sylva-Cités s'inscrivent parfaitement dans le besoin de dialogue qui se fait de plus en plus ressentir, en y mettant du cadre, de l'ouverture, de la facilitation. Cela ne rend pas les choses plus simples mais contribue à rendre les réflexions et les coopérations pour inventer les solutions de demain plus fluides, plus efficaces, plus collaboratives, en utilisant l'intelligence collective.

Les ateliers, tant dans leur préparation que dans les moments d'animation, ont été des moments privilégiés pour créer de l'échange entre des professionnels passionnés mais aussi des citoyens, moins experts, mais la plupart du temps tout autant intéressés et impliqués dans la connaissance et la protection des écosystèmes. La facilitation est un sujet d'avenir au sein de la filière forestière tant les enjeux de dialogue, de co-création, d'innovation et d'intelligence collective vont continuer d'être au premier plan pour répondre aux défis qui nous attendent.